50e Année — 1936 — N° 24

Samedi 13 Juin 1936

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N°s de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.

M. Georges Monnet

Nouveau Ministre de l'Agriculture

qui vient de succéder à M. Paul Thellier. C'est le 24e depuis 1920. Les Gouvernements changent... mais la crise agricole demeure et ces perpétuels changements ne sont pas faits pour l'améliorer.

Cinquante ans de Syndicalisme Agricole et de Syndicalisme Ouvrier

« Le Conseil National s'adresse à » l'organisation ouvrière syndicale et » unifiée et sollicite son concours » dont le caractère et la forme se- » ront déterminés par les intéressés » eux-mêmes dans une complète in- » dépendance de leurs mouvements. »

(Extrait de la motion de la Commission des résolutions du Congrès S. F. I. O., du 10 mai 1936.)

***

Il y a cinquante-deux ans qu'a été votée par le Parlement la loi sur le Syndicalisme.

L'Agriculture — oubliée par la Chambre — est entrée au nombre des bénéficiaires de cette loi, par la petite porte grâce à l'intervention au Sénat de M. Oudet.

L'Agriculture a donc obtenu il y a cinquante ans, comme les autres professions, le droit légal de se syndiquer pour la défense matérielle et morale de ses intérêts professionnels. Et elle s'en est servi.

La profession agricole a-t-elle pleinement rempli les buts qu'elle s'était assignés en créant ses Syndicats, il y a cinquante ans ?

L'effort fait en matière de syndicalisme agricole, par les cadres de nos organisations a-t-il été suffisamment compris et suivi par les troupes ?

Nous laissons à plus autorisés que nous le soin de répondre à ces deux questions.

Les travaux du Congrès de Versailles, tenu il y a un an, ont suffisamment mis en lumière l'effort d'organisation de l'Agriculture depuis cinquante ans, pour qu'il soit inutile d'y revenir et pour que nul le sous-estime.

Aucun de ceux qui s'intéressent à l'organisation professionnelle ne pensera notamment à discuter les progrès énormes faits, depuis cinq à six ans, dans nos organisations nationales et spécialisées, pour arriver à une unité de conceptions économiques et sociales et dresser un programme commun de défense agricole.

Néanmoins, il n'est pas douteux qu'un examen de conscience général devra être fait rapidement par les tenants de la profession agricole, pour examiner le rôle de chacun : cadres et troupes, dans l'action passée, pour reconnaître les erreurs commises, s'il en fût, et pour en tirer les enseignements utiles dans le but de préciser un plan unique d'organisation et d'action professionnelle agricole dans tous les domaines d'activité.

Bornons-nous donc, pour le moment, à établir une comparaison entre les fruits portés depuis cinquante ans, par notre action syndicale agricole et les résultats obtenus par l'action syndicale ouvrière.

La Profession Agricole

La profession agricole a obtenu du président Pierre Laval, la reconnaissance de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, et de son rôle consultatif. Depuis, le ministère Laval a dû céder la place à un ministère Sarraut-Flandin, ce dernier ayant les sympathies, que tout le monde connaît, pour l'Agriculture.

Depuis, ce ministère a cédé la place à un ministère socialo-communiste.

La profession agricole est arrivée à unifier sensiblement son unité avec l'Assemblée permanente des Présidents de Chambres d'Agriculture comme centre de résistance et d'action.

Pour faire aboutir un programme minimum de revendications économiques et sociales, nos organisations demandent la reconnaissance par l'Etat de la « Profesion organisée » et la collaboration avec les Pouvoirs publics, de cette profession organisée, pour la préparation des textes de loi intéressant la famille et la profession agricole.

L'Union Nationale des Syndicats agricoles et la Confédération Nationale des Associations agricoles, qui groupent la très grande partie des Syndicats et Associations agricoles, ont défini cette organisation de la profession et cette collaboration dans un texte de loi sur la Corporation agricole, qui sera vraisemblablement déposé sur le bureau de la nouvelle Chambre.

La profession agricole aura-t-elle l'oreille de la nouvelle Chambre pour cette réalisation d'avenir qui contribuera à la prospérité ou à la ruine de l'Agriculture ?

Les statistiques publiées après les élections indiquent que la Chambre nouvelle comprendra 27 agriculteurs et « La Voix de la Terre », organe du Parti agraire, se réclame de huit agraires élus, en tout un noyau presque infime.

Nul doute que parmi les autres députés, de professions diverses, élus de circonscriptions rurales, un nombre de quelque importance ne soit favorable aux projets professionnels agricoles.

Seront-ils assez nombreux pour contrecalancer l'action et les votes des députés élus par les consommateurs non-producteurs, c'est-à-dire par les troupes groupées, nombreuses et fidèles, dans les organisations syndicales unifiées d'ouvriers et de fonctionnaires ?

Les Organisations Syndicales de Travailleurs

Que le Syndicalisme agricole se soit dépensé sans compter, depuis un demi-siècle, nul ne le conteste ; qu'il y ait eu dans cet effort un esprit de suite remarquable et une doctrine sociale digne d'éloges, nul ne le nie.

L'œuvre reste toutefois à parfaire, et toute la question est de savoir si les organisations professionnelles agricoles sont mieux placées aujourd'hui qu'hier pour aboutir, tant vis-à-vis du pouvoir législatif que du pouvoir exécutif.

Il est permis d'en douter.

En effet, voyons maintenant les résultats obtenus par le Syndicalisme ouvrier, représenté par la C. G. T. et la C. G. T. U., aujourd'hui réunies :

Les socialistes et les communistes, qui doivent leur élection, en grande partie, aux troupes des syndicats ouvriers et de fonctionnaires affiliés à la C. G. T., ont gagné 90 sièges et totaliseront, dans la nouvelle Chambre, 250 mandats. Nous ignorons si, dans certaines régions, des voix paysannes sont allées aux candidats socialistes et communistes en nombre appréciable.

Si oui, elles ne constituent certainement, dans l'ensemble du territoire français, qu'un apport minime.

Malgré la crise et la misère paysannes, bien que, d'autre part, les socialistes et les communistes aient camouflé leurs doctrines sociales pendant la période électorale, nul paysan n'ignore qu'ils sont ennemis-nés de la propriété.

Or, le paysan, qu'il soit ouvrier agricole, métayer ou fermier, tend à acquérir une parcelle du sol qu'il cultive.

Dans son ensemble, la paysannerie française reste, pour ce motif, opposée à l'aventure collectiviste.

Quoi qu'il en soit, l'organisation ouvrière syndicale unifiée est sollicitée d'apporter son concours au Gouvernement de demain dans la personne de son leader L. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T.

Pour en revenir à l'objet de cette brève chronique, on est donc obligé de constater que le syndicalisme ouvrier est arrivé plus vite que le syndicalisme agricole à l'obtention des moyens d'action propres à réaliser son programme économique et politique.

A quoi attribuer cette progression si rapide : évidemment, à plusieurs causes :

1° La première, c'est que le syndicalisme ouvrier est un organisme de lutte de classes, puisqu'il élimine l'employeur et cherche l'amélioration du sort de l'ouvrier ou du fonctionnaire en le dressant contre son employeur — capitaliste ou Etat.

Par contre, le syndicalisme agricole est ouvert à tous les éléments constitutifs de la profession : depuis le propriétaire juqu'à l'ouvrier agricole. Ce n'est plus un organisme de lutte de classes, mais sur le plan horizontal, un organe de défense et de conciliation d'intérêts étroitement solidaires, buts qui se prêtent mal à la surenchère démagogique ;

2° Par voie de conséquence, le syndicalisme ouvrier comporte un recrutement plus facile que le syndicalisme agricole ; plus facile en raison de la densité des ouvriers citadins et du travail en commun à l'usine ou à la mine ; plus facile en raison de la nature des revendications sociales, présentées par les dirigeants comme des récupérations sur une classe sociale plus privilégiée et favorisée ;

3° Pour ces deux motifs, la discipline est plus facilement obtenue dans les syndicats ouvriers et les ressources mises par les syndiqués à la disposition de leurs syndicats sont beaucoup plus considérables, les syndicats de fonctionnaires ou ouvriers obtenant sans grande difficulté des cotisations de l'ordre de 3 à 5 francs par mois, alors que le plafond des cotisations agricoles ne dépasse guère 1 fr. à 1 fr. 25 par mois.

4° Enfin, l'ouvrier syndiqué a généralement mieux compris que l'agriculteur syndiqué la puissance de réalisation du syndicalisme pour l'intérêt général de classe ou de profession. L'ouvrier syndiqué a considéré comme organisme de défense et de lutte son syndicat, alors que l'agriculteur n'y a vu, le plus souvent, qu'un moyen de payer moins cher ses engrais et de vendre plus cher ses produits.

Il serait tout de même bon que les agriculteurs réfléchissent qu'il y a une défense agricole à exercer sur un plan autre que l'achat des engrais ou même la vente des produits du sol.

Il faudrait tout de même bien que l'agriculteur comprenne que son intérêt personnel ne sera jamais mieux servi que par la satisfaction de l'intérêt général de sa profession.

Pour que la profession soit un jour maîtresse de ses destinées ; pour qu'elle puisse continuer à défendre les libertés paysannes, dans le domaine social et économique, il faut que les agriculteurs prennent enfin conscience de leurs responsabilités et soient prêts à consentir des sacrifices personnels en faveur de la discipline professionnelle indispensable.

Faute de quoi ils se condamneront de plus en plus à la médiocrité et à l'asservissement.

Paul LANIER,
Directeur des Services sociaux du Syndicat Agricole d'Anjou.

En Vendée

Le 8 juin, le Syndicat des Agriculteurs de la Vendée avait tenu à célébrer son cinquantenaire. Et en cette occasion la Légion d'honneur a été remise à M. Mercier des Rochettes, le distingué directeur de cette puissante organisation ; le Mérite agricole à M. Martineau, l'actif animateur de la Coopérative.

A cette belle fête, qui a eu lieu au Manège de La Roche sous la forme d'un vin d'honneur, les très aimables présidents, MM. de Gouttepagnon et Duval avaient convié les dirigeants des départements voisins, notre Syndicat en particulier.

La séance fut présidée par M. le Préfet de la Vendée.

MM. de Gouttepagnon et Duval prononcèrent d'instructives allocutions et parlèrent de la belle œuvre accomplie depuis cinquante années.

M. Hitier, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture, prononça un discours remarquable sur la nécessité présente du groupement des agriculteurs dans leur profession.

Enfin M. le Préfet termina la série des discours par un éloge du cultivateur, du syndicalisme et de la coopération. Il insista sur la nécessité à l'heure actuelle de l'économie contrôlée, ce qui veut dire « économie dirigée, mais économie respectueuse de la liberté individuelle de chacun ».

La réunion, qui comprenait plus de 800 personnes, se termina par un verre du meilleur vin de la Vendée, celui du fameux cru de Mareuil-sur-Lay.

En 2e PAGE :

Pour avoir des fruits plus gros.

Les maladies des pommes de terre.

La Lutte contre le Doryphore

Ce redoutable insecte a fait partout son apparition et menace plus particulièrement certaines régions. Tous les procédés de lutte doivent être essayés pour le combattre : ramassages, traitements arsenicaux, poudrages, etc. Notre photo représente un traitement avec appareil à dos.

Dans les grandes cultures de pommes de terre, on utilise, comme en Amérique, des poudreuses ou pulvérisateurs à grand travail, pour lutter à la fois contre le doryphore et les maladies cryptogamiques.

Ne pas traiter ses champs, c'est s'exposer, à bref délai, à ne plus rien récolter.

L'Intendance visite le vignoble nantais

Vendredi dernier, 5 juin, une caravane de visiteurs distingués a parcouru rapidement notre vignoble de la Sèvre.

Elle avait été organisée par M. M. Sautejeau, administrateur de la C.G.V.C.O., et M. Chevallier-Labarthe, intendant de réserve.

Elle était formée par les officiers de réserve de l'Intendance, accompagnés par de hautes personnalités de l'armée active de ce corps.

Elle fut reçue à la Bidière, chez M. de Camiran, par les sympathiques maires de Monnières et de Maisdon ; à Clisson par le maire, M. Albert, et par M. Lecomte, président de l'Union des Producteurs de Muscadet ; enfin au Pallet par M. Sautejeau, maire, président de l'Union Vinicole de Vallet, et ses collègues.

Ce furent de belles mais trop courtes heures. Elles ont permis aux personnalités d'élite qu'étaient les visiteurs, de connaître le pittoresque de la Vallée de la Sèvre, l'amabilité de ses habitants, son beau vignoble et l'excellence de notre Muscadet.

Les délais de la distillation

M. Barthe vient de recevoir du directeur général des Contributions indirectes la réponse suivante :

« Paris, 3 juin.

» Vous avez bien voulu demander l'octroi d'un délai complémentaire pour la production des alcools de prestation obligatoire, exigibles aux titres de la récolte de 1935.

» Suivant l'article 3 du décret du 20 décembre dernier, les alcools devaient être fabriqués avant le 31 mai courant, mais l'application du texte exige la mise en œuvre de très importantes quantités de vin et rend difficile l'achèvement des travaux dans le délai imparti.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par ce même courrier, je prescris à mes services de proroger jusqu'au 30 juin la limite primitivement fixée pour les distillations. Mais il demeure bien entendu que le principe et l'importance mêmes des prescriptions ne se trouvent pas affectés par cette mesure de bienveillance. »

VERS L'APPAUVRISSEMENT GENERAL

Les événements se précipitent et la France est en train de s'appauvrir, peut-être pour longtemps ! Nous avons lu, dans le journal « La République » — non suspect cependant au Front populaire — les grandes lignes ci-dessous, écrites par M. Gerville-Réache :

« Les rentes et les obligations, qui sont détenues par des millions de petits épargnants, paysans et ouvriers, ont baissé de 10 à 15 % sur leurs plus hauts cours depuis le 1er janvier.

» Des valeurs de tout repos, classées dans le bas de laine, comme le Crédit foncier, des titres de services publics, électricité, eau et gaz, de charbonnages, qui se capitalisaient naguère à 3 %, donnent actuellement des taux de rendement de 5, 6 et 7 %, c'est-à-dire que leurs cours ont baissé de 30 à 50 %.

» Il serait vain de faire le calcul des milliards volatilisés par cette dépression catastrophique du marché des valeurs mobilières ; mais il atteint certainement, à lui seul, plus que le montant du financement du plan de grands travaux d'utilité publique envisagé par le rassemblement populaire. C'est une perte sèche pour tous les Français, du plus petit au plus riche.

» Le milieu, duquel chacun tire sa subsistance, est appauvri d'autant.

» Même réflexion en ce qui concerne le marché immobilier.

» Quand le Palais de Marbre des Champs-Elysées est adjugé finalement à 2 millions sur une mise à prix initiale de 4.500.000 francs, dépassant ainsi le record de baisse des immeubles en façade sur la plus belle avenue de Paris, la perte en capital s'aggrave d'une dévalorisation du travail effectué, moins visible sans doute, mais qui empêche d'entreprendre une construction similaire si celle-ci doit conduire à pareil désastre.

» 20.842 locaux d'habitation et 9.561 locaux commerciaux vacants à Paris en 1935, contre 6.717 et 4.704 respectivement en 1914, témoignent d'une autre forme de la misère dans l'abondance des biens. Combien de locataires rêvent pourtant de s'installer mieux et de propriétaires de leur en fournir l'occasion, et quel gâchis de « pouvoirs d'achats » a conduit la Ville Lumière à une telle extrémité !

» Dans nos campagnes, la terre a baissé proportionnellement. Nouvelle réduction générale de la richesse immobilière du pays, plus grande encore que celle de la richesse mobilière. »

Un Brin de Causette...

Comme si qu'on aurait point assez de mal à cultiver et à gagner not' pauvre pain à la sueur de not' front — pisque on y est tertous condamnés — fallant encore qui ait des méchants bétails, pour donner du fil à retordre et ôter le fruit de not'travail. A preuve ces maudits insectes, qu'envahissent tout nos cultures et qui nous donnent ben des tracas, quand c'est qui boulotent point les récoltes !

Y a guère de plantes qu'en soyent exemptes. Les parasites venant se loger partout — jusque dans les récepteurs de T.S.F... A tout seigneur, tout honneur ! C'est les vignes, dampuis Noë, qu'avant connu en premier les invasions des cochylis, des cochenilles, des edémis, des pirales, des phylloxéras, sans parler des parasites champignons et des pourritures de tout sortes. Le vigneron, pour récolter du vin, avant ben été obligé de se transformer en chimisse et de quérir tout un matériel de pompier, afin de tuger ces bestioles et ces larves, jusqu'à fond de leur logement. Allez dan dire que c'est rigolo et que c'est un passe temps comme une autre, de passer la sulfate dans les rangs de vignes, avec c'te fourniment su l'dos ! Pourtant si qu'on le ferait point, on ramasserait quasiment ren et y aurait pu qu'à mettre la clef en d'ssous la porte.

Chez les légumes, les fleurs, les pépinières, les plantes testiles, l'osier et les arbres fruitiers, c'est encore du pareil au même. Y a des centaines et des centaines d'insectes, connus et inconnus, avec des noms à coucher dehors, qui se nichant en d'dans les plantes, les fleurs ou les fruits et qui rongeraient tout jusqu'à la moëlle, si qu'on les laissait faire. A mesure qu'on s'arme de médecines... et de courage pour les combattre, v'la qu'il en apparait d'autres, même des citoyens venant de l'étranger, par l'air, par mer ou par chemins de fer — voyez pou de San Josef et doryphore !

Y avant p'têtre une question de mode ou d'accoutumance chez les insectes, qu'aimant ben voyager de compagnie, ou en bandes épaisses, comme les invasions de sauterelles et d'hannetons, qu'arrêtent jusqu'à les trains et qui ruinent pour de bon les pays où qui s'abattent.

An'hui, le « Saigneur » du jour, c'est le doryphore, de pus en pus fort, pisque l'a envahi 78 départements français et qui l'avant formé un front commun — qu'avant ren de populaire !

Si que vous voulez manger encore des pommes frities, ou des patates en robe de chambre, fallant empoigner le doryphore par les cornes et le faire passer un mauvais quart d'heure.

Quand j'vous disais qui avait point moyen de vivre en paix, qui faliant être terjours su le qui-vive ; pour point se laisser envahir par nos ennémis — p'tits et grands !

maître Jeannot

Liberté, Egalité...

Le Gouvernement regarde d'un œil bienveillant les grèves des ouvriers, l'occupation des usines et les atteintes les plus graves à la liberté individuelle.

Ferait-il preuve de la même mansuétude, si les contribuables déclaraient la grève de l'impôt, envahissaient les perceptions et séquestraient les percepteurs ?

ECHOS

A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE, ont été élus : section de cultures spéciales, M. Chappaz, inspecteur général de l'Agriculture ; section d'économie des animaux, M. Ginieis, professeur à l'Ecole Nationale de Grignon ; section du Génie rural, M. Préaud, directeur des Eaux et du Génie rural ; membre non résident, M. Sergent, directeur de l'Institut Pasteur, d'Alger.

***

DROIT DE REQUISITION : Un décret, paru au Journal Officiel *de dimanche, a fixé au 6 juin* 1936, *l'époque où commence l'obligation de fournir les prestations nécessaires, pour suppléer à l'insuffisance des approvisionnements de l'armée...*

***

LE PHYLLOXERA vient d'être découvert en Tunisie ; l'arrachage de la tache qui s'étend sur 50 *hectares, sera complété par des mesures de désinfection au sulfure de carbone ; l'étendue de la zone de protection intéresserait actuellement* 280 *hectares.*

***

ENSEIGNEMENT LAITIER : En application de la loi du 2 juillet 1935, *les établissements d'enseignement agricole et ménager pourront être chargés, sous la direction des Services Agricoles, de l'organisation de conférences-démonstrations sur les méthodes les plus rationnelles de production hygiénique, de traitement et de transformation du lait à la ferme.*

***

TRANSPORT DES VINS : Une entrevue a eu lieu entre M. Barthe, président de la Commission des Boissons et le rapporteur du Conseil supérieur des Chemins de fer ; le rapport prévoit la stabilisation des prix actuels, compte tenu de la réduction de 25 %, *mais un dégrèvement serait envisagé pour le retour du matériel vide.*

***

UN CONGRÈS DES BOIS et résineux a été organisé à la Foire de Paris ; des rapports ont été présentés sur : l'emploi du gazogène au bois, par M. Vaultrin, inspecteur des eaux et forêts ; sur la cellulose du bois en papeterie, par M. Dutilloy ; sur le chauffage domestique au bois, le revêtement des routes, etc...

***

JUS DE RAISIN : Un Congrès international du Raisin et du Jus de raisin se tiendra à Tunis, du 18 *au* 23 *octobre* 1936.

Le Congrès de la Fédération Méridionale des Vins et Spiritueux du 29 Mai

UNE LETTRE DE M. BARTHE

Voici des extraits de la lettre adressée par M. Barthe au Président de la Fédération du Commerce des Vins :

« Mon Cher Président,

» A l'instant où le Midi reprend espoir, où enfin se dégagent les mesures qui doivent assurer la défense permanente du marché des vins, j'aurais éprouvé un grand plaisir à vous remercier et à remercier vos collaborateurs du concours si utile que vous n'avez cessé de me donner depuis la publication du décret du 14 septembre dernier, qui a fait entrer dans les mœurs commerciales l'échelonnement des sorties du vin des chais des vignerons.

» Au début du mois de septembre, nous avons pu donner l'impression à tous ceux qui ne voient que superficiellement le problème viticole, que nous différions d'opinion au sujet de l'article 8.

» Il a suffi que je vous explique le but entrevu, que je vous expose les moyens de discipliner les forces de la production, pour que, sans hésiter, avec vos confrères, vous me donniez un concours qui, dans l'offensive engagée contre la crise, a été d'une très grande utilité.

» Je désirerais profiter de votre réunion fédérale, pour vous remercier de votre collaboration et vous demander pour la réussite du programme commun de nous la maintenir.

» Vous avez compris que la disproportion toujours plus grande du nombre des vendeurs en face d'acheteurs inquiets et méfiants était la raison principale de l'effondrement des prix de gros. Pour permettre à l'éternelle loi de l'offre et de la demande d'intervenir en faveur du vigneron vous avez reconnu qu'il convenait de raréfier le volume du vin pouvant être mis à la vente pour attendre le moment où l'équilibre entre les forces de la production et les besoins du commerce arriverait à imposer à l'ensemble des acheteurs le prix de base inséré dans les décrets prévus par l'article 8.

» Les résultats ne sont pas discutable. Malgré le désordre d'un marché affolé par la surproduction nous avons gagné la première victoire. Nous devons donc non pas seulement maintenir le premier succès, mais le compléter pour donner au commerce du vin la stabilité qui lui est si nécessaire.

» Le prix du vin à 10 francs le degré doit être l'objectif que nous saurons atteindre si nous demeurons fidèles aux principes énoncés dans le décret-loi du 30 juillet dernier.

» C'est parce que nous avons la conviction, quelles que soient les conditions de la prochaine récolte, que le prix de 10 francs le degré sera atteint que j'aurais désiré venir, comme je l'ai fait devant le Syndicat des vignerons des Pyrénées-Orientales, solennellement l'affirmer.

» Aucune manœuvre, aucune difficulté ne peut, dans le proche avenir, empêcher l'évolution certaine du marché, si assaini par la distillation des excédents, il est discipliné par l'application stricte de l'article 8.

» Pour asseoir définitivement la confiance et pour assurer la stabilité commerciale, il faut que l'on demeure fidèle à une législation qui, au milieu des plus dramatiques et des plus graves difficultés, a permis de revaloriser les cours de 3 fr. 25 le degré à 8 fr. 25 et qui, systématiquement et logiquement, les porteront à 10 francs le degré.

» J'aurais désiré demander à votre Fédération de mettre en garde le pays contre le danger que présenterait l'abandon de la politique suivie depuis le 12 septembre pour courir je ne sais quelles chimères qui déjà se font jour.

» J'aurais désiré également demander à votre Fédération de participer à l'action commune et méthodique que nous devons sans plus de retard engager pour libérer le commerce des vins des charges fiscales qui l'écrasent. Les droits de circulation, les tarifs de transports doivent être revisés.

» Le Trésor public retrouvera dans le développement de la consommation du vin une partie des sommes que peut représenter un dégrèvement devenu aujourd'hui inévitable.

» Depuis l'ouverture de l'actuelle campagne, la consommation taxée a enregistré un gain supérieur à un million 700.000 hectolitres ; nous pouvons, en coordonnant nos efforts, en imposant une politique de défense de la qualité, augmenter encore notre consommation nationale.

» Veuillez agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

» E. BARTHE. »

M. Pétrier constate que l'assemblée par ses applaudissements approuve ces déclarations. Il donne connaissance de la motion présentée par le bureau de la Fédération. Cette motion est adoptée par les termes suivants :

« Les négociants en vins du Midi, réunis à Béziers au Congrès de la Fédération Méridionale du Commerce en gros des vins et spiritueux,

» Constatent favorablement les heureux résultats obtenus en vue de la revalorisation de ce produit national,

» Lui font confiance pour la défense des intérêts corporatifs du commerce, entièrement solidaire de la viticulture et lui demandent notamment d'obtenir :

» La réduction du droit de circulation,

» La réduction de 33 p. 100 des tarifs de transport à titre définitif et par la suite une réduction plus sensible des transports qui ne devraient pas dépasser cinq fois les taux d'avant-guerre,

» La gratuité du retour des fûts vides et des wagons-réservoirs.

» La surveillance de la loyauté des appellations d'origine et la fin des abus commis dans cet ordre d'idées.

» Que la réglementation viticole atteigne tous les producteurs qui destinent à la vente, afin d'établir l'égalité entre toutes les régions de France.

» Que soit respectée la stricte égalité devant l'impôt.

» Ils affirment une fois de plus leur désir d'être consultés afin de collaborer loyalement à toute initiative tendant à améliorer les lois viticoles et à parfaire l'organisation du marché du vin. »

La Poire, la Pomme et le Carpocapse

Le Carpocapse, ou ver du fruit, est sans contredit le plus redoutable ennemi de la pomme et de la poire et il est indispensable d'entreprendre contre lui une lutte sans merci, si l'on ne veut pas s'exposer à la perte totale d'une récolte ; on a, en effet, constaté fréquemment 95 % des fruits contaminés ; c'est dire l'étendue des ravages que cet insecte est capable de causer.

Pour protéger la récolte des fruits, il convient de faire un certain nombre de traitements. Ceux effectués au printemps sont destinés principalement à la lutte contre la tavelure, à l'aide du cuivre, et ne doivent pas être négligés.

Quinze jours environ après la chute des pétales, les premiers papillons commencent à paraître. Si, pendant deux semaines la température se maintient au-dessus de 18° au crépuscule, les pontes vont se multiplier. Pour détruire ces œufs, il faut alors faire un traitement avec une émulsion d'huile blanche minérale à 1 ½ %. On peut, à cette époque, ajouter à l'huile des arséniates et du cuivre.

Cette huile, qui doit posséder un très grand degré de pureté pour ne pas brûler les feuilles, tue les œufs et augmente en même temps l'adhésivité de la bouillie.

Contre les pontes tardives de carpocapse, il est nécessaite de faire une pulvérisation d'huile blanche vers le milieu de juillet et une autre deux semaines plus tard. Enfin, si l'année est très chaude, on fera un troisième traitement dans la deuxième quinzaine d'août.

Nous recommandons d'employer comme huile blanche minérale, le « *Volck-Eté* », qui est incontestablement le produit le plus approprié à ces traitements, grâce à sa grande pureté, à ses qualités adhésives et à son grand pouvoir mouillant.

D'autre part, ce produit se mélange parfaitement avec l'arséniate de plomb ou avec les bouillies au cuivre et sa dilution dans l'eau est des plus aisées. Le *Volk* s'emploie avec tous les pulvérisateurs. Avec le *Volck* vous arriverez à réduire à une proportion infime le nombre des fruits véreux.

Ecrivez sans tarder à la
Standard Française des Pétroles S. A.
(Département *Volck*)
32, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Cette Société, qui fabrique le *Volck* en France, vous fournira tous renseignements sur cet excellent insecticide et ses applications.

Les maladies des pommes de terre

Mildiou, rouille, dégénérescence, filosité

Le redoutable parasite, que les savants ont nommé Phytophora Infestans, exige une atmosphère chaude et humide. A en juger par l'hiver que nous venons de traverser, il est à craindre que le printemps ne présente à un haut degré ce fâcheux caractère.

Il attaque d'abord les feuilles et les parties aériennes de la plante. Elles présentent alors des taches brunâtres bordées à la face inférieure par un manchon blanc. Ces traces blanches sont formées par les organes de reproduction du cryptogamme.

Mais de la partie aérienne, la maladie peut gagner la partie enterrée et atteindre les tubercules. Cette contamination a lieu lorsque le buttage a été médiocre et q'une sorte de passage ou de gaine d'air libre permet au parasite de descendre le long des tiges.

Les tubercules atteints présentent alors des taches marbrées brunes, mais qui atteignent l'intérieur des pommes très profondément.

Inutile d'ajouter que l'attaque des feuilles faisant dépérir tous les organes par lesquels la plante respire, assimile l'azote atmosphérique et l'ozone et bénéficie des rayons solaires, entraine un rachitisme général, les tubercules ne se développent plus, et, en cas d'attaque généralisée la plante meurt. Quant à l'attaque plus tardive des tubercules, elle entraîne la perte de ceux-ci et par conséquent la ruine de la récolte.

Pour se préserver du mildiou, il est évidemment impossible d'agir sur les conditions atmosphériques. Il ne reste que l'usage du sulfate de cuivre répandu avec des pulvérisateurs identiques à ceux utilisés en viticulture.

La dose du mélange cuprique qui, après expériences, paraît la plus favorable est la solution à 1 %.

Comme il vaut mieux prévenir que guérir, il sera prudent de procéder à une pulvérisation préventive dès le mois de mai, parfois même, si la mise en terre a été précoce, dès la fin d'avril. Autrement dit, dès que l'organisme feuillu de la plante est formé, on fera bien de la défendre préventivement par un bon sulfatage. Si les conditions atmosphériques sont propices au développement de la maladie, ce sulfatage devra être renouvelé environ tous les 15 ou 20 jours.

Pour terminer, rappelons que les semences du redoutable champignon survivent d'une année à l'autre. Si on veut évter le risque de contaminer la récolte recueillie et même de contaminer le sol, il faudra brûler soigneusement, et dès que faire se pourra, toutes les feuilles et fanes des plantes malades.

***

La rouille due à un parasite différent de celui qui cause le mildiou, provoque l'apparition de taches arrondies de couleurs brune ou grise assez semblables à celles du mildiou. Cette apparition est cependant, en général, plus précoce et, au lieu de s'étaler sur les parties élargies des feuilles, elle se localise plus volontiers au bord des folioles.

D'ailleurs, la distinction des deux maladies est relativement peu importante, car elles sont toutes deux justifiables du même traitement à la bouillie de sulfate de cuivre dont nous avons précédemment donné la composition la plus courante.

Certaines préparations sulfocalciques qui contiennent une proportion de chaux mêlée au sulfate de cuivre donnent aussi de bons résultats.

***

La pomme de terre peut être la victime d'une série d'autres maladies, évidemment dues à la présence de champignons parasites plus ou moins mal connus.

La gale qui marbre la peau des tubercules et arrête leur développement.

La brunissure, la mosaïque, la jambe noire dont les noms sont assez expressifs pour se passer de commentaires.

Enfin, la frisolée ou enroulement.

Toutes ces maladies n'apparaissent ou ne se développent que sur des semences dégénérées, notamment sur celles dont le dépaysement n'est pas suffisant. Comme cette cause est certaine et que, d'autre part, la guérison, en cas de maladie déclarée, est à peu près impossible, c'est sur le choix de semences bien saines et bien dépaysées que tout l'effort devra être porté.

Ajoutons qu'un sol ayant contenu des tubercules atteints est contaminé pour trois ans au moins, sauf les cas où on aurait procédé à une désinfection complète par du sulfure de carbone injecté au pal.

***

La filosité, dont la cause est incertaine, probablement la dégénérescence comme ci-dessus, se manifeste par une sorte d'infécondité de la semence. Les yeux de la semence au lieu d'émettre des germes vigoureux, fermes et bien nourris n'émettent plus que des sortes de fils qui donnent naturellement des tiges rares, faibles et grêles. La récolte se trouve réduite en conséquence.

Il est impossible de reconnaitre une semence menacée de filosité avant qu'elle n'ait commencé l'émission de ses germes. Lorsque les semences sont conservées sur cadres, on peut reconnaitre le mal avant la mise en terre. Il n'en reste pas moins que cette semence est perdue. Le mal est pire si on met les semences en terre avant germination.

Une fois de plus, en culture de pommes de terre, nous constatons que le choix des semences est absolument capital.

HORTUS.

(*Alpes et Provence.*)

MON PETIT JARDIN

Pour avoir des fruits plus gros, savoir : ébourgeonner, pincer, tailler en vert

Combien de fois n'entend-on pas les gens se plaindre d'avoir des fruits petits, « faillis ». Il ne tient souvent qu'à eux d'en avoir de plus gros, mais il faut en prendre le moyen, les poulets n'arrivent pas rôtis sur les tables, souvenons-nous de l'adage « aide-toi le ciel t'aidera » qui est bien un des meilleurs ; outre qu'un éclaircissage prudent des fruits en excédent amènera un peu plus de sève dans ceux qui seront gardés, il y a quelques petites opérations d'été à pratiquer dans les principales essences fruitières que je vais rappeler brièvement en procédant par essences, de façon à être bien compris.

Poirier : Le jeune rameau à bois, donc stérile, ayant atteint 0 m. 20, sera pincé à l'ongle au-dessus de la cinquième feuille pour refouler la sève vers sa base pour faire grossir les yeux du bas et les muer en dards, mais la sève repart, le bourgeon à bois qui repoussera en haut juste sur le point de pincement sera pincé au-dessus de sa deuxième feuille pour accentuer l'effet du premier pincement.

Remarquez qu'on a opéré à l'ongle, donc fait un **vrai pincement**, quand les rameaux sont devenus ligneux, un peu plus tard en saison il faut recourir à l'outil, donc il n'y a plus de pincement mais **taille en vert**, car on fait alors une vraie **taille d'été.**

Soit un rameau vigoureux qui après son 2e pincement exécuté, donne comme résultat trois forts bourgeons à bois près du sommet, alors on taillera au-dessous de celui qui est implanté le plus bas sur la charpente de la coursonne et on pourra pincer à quatre feuilles celui qui reste. Supposons cette même coursonne encore plus forte et plus vigoureuse, on pourra opérer d'une autre façon de telle sorte qu'on l'affaiblisse un peu plus en opérant latéralement, comme on va le voir, deux véritables coupes en taille Lorette.

En effet, ici on coupera les deux ramilles les plus basses **sur leur empattement** et on pincera celle du haut **à deux feuilles**, moyen énergique qui doit amener les meilleurs résultats.

On peut de plus opérer un cassement sur le faux-bourgeon, c'est à dire le rompre sans en arracher la partie rompue qui « pendilloche », l'aspect d'un arbre traité ainsi est peu réjouissant mais lorsqu'on cherche un résultat... il faut en prendre le moyen. C'est le cas de se rappeler l'énergique « where there is a will, there is a way » des Anglais.

Enfin, pour amener la mise à fruit de façon moins énergique, en forçant les bourgeons coûte que coûte à débourrer à la base de la coursonne, il y a encore « l'ébourgnage en vert », préconisé par le maitre Bellair, facile à exécuter. Une fois le rameau pincé à cinq feuilles, on surveille quelques jours après les yeux du haut qui se gonflent sous l'effet de la poussée de sève, et on « ébourgne » avec l'ongle les deux du haut, en veillant plus tard à faire de même pour les sous-yeux qui pourraient sortir encore.

Pour le **Pommier**, les opérations d'été sont semblables mais là on pince le rameau stérile à bois à trois yeux et le faux-bourgeon qui ressort en haut à deux yeux.

Lorsqu'il y a une repousse vigoureuse de trois fortes ramilles au sommet après ces pincements, on rabat sur la ramille la plus basse et on la pince à trois feuilles.

Pour la coursonne de **Pêcher** conduit en espalier, la règle est simple et se décompose en trois temps.

1° Ebourgeonner ce qui n'est pas utile.

A) Garder rigoureusement le ou les deux bourgeons situés à la base de la coursonne **qui constituent les futurs rameaux de remplacement** (toute coursonne ayant donné du fruit dans le pêcher devant disparaître l'année suivante).

B) Au long du corps de coursonne qui a 0 m. 15 à 0 m. 20 de long) **on enlève tout bourgeon n'accompagnant pas un fruit.**

C) On garde le bourgeon à bois le plus haut qui sert de régulateur : S'il s'emporte au détriment des bourgeons de base qui doivent fournir les futurs rameaux de remplacement, on le pince à quatre feuilles et son faux-bourgeon à trois feuilles.

Les rameaux tire-sève qui accompagnent un fruit pour le faire grossir pourront, eux, être pincés à deux feuilles. Le ou les rameaux de remplacement issus des bourgeons de base seront seulement palissés sur l'espalier tandis que les fruits grossiront.

Si un fruit du milieu de la coursonne vient à tomber au cours de sa croissance pour un motif ou un autre, on opère alors une taille en vert au bénéfice du fruit qui peut être fixé en dessous, et du ou des rameaux de base, **on rabat sur ce rameau tire-sève de fruit qui, lui,** sera pincé à quatre feuilles dans ce cas.

Pour la **Vigne d'espalier** : premier travail, pincer tous les bourgeons, en dehors de ceux issus des deux yeux classiques que la taille d'hiver réserve sur la coursonne de vigne, même ceux qui pousseraient à côté sur la branche charpentière.

Les deux branches issues des deux yeux de taille d'hiver s'appellent : la plus haute, branche fruitière, la plus basse (qui peut porter fruit), branche de remplacement, car c'est sur elle que se fera l'hiver suivant la taile à deux yeux.

Le sarment supérieur sera taillé, lui, à deux feuilles au-dessus de la dernière grappe, c'est-à-dire celle implantée la plus haute sur ce rameau.

Le rameau inférieur, lui, sera pincé au-dessus de la quatrième feuille qui surmonte la grappe implantée la plus haute sur le dit sarment.

Voilà en très résumé, au fond, ce qu'il importe de savoir à l'agriculteur et au jardinier qui, chirurgiens-arboriculteurs, veulent avoir des fruits un peu plus tôt que sur des sujets non opérés, et ceci est assez important pour donner un bon pli aux jeunes sujets parfois très vigoureux et surtout très généreux... en bois.

G. DURIVAULT,
Ingénieur horticole,
Conservateur des Parcs et Jardins de Nantes.

Ecole d'Agriculture de Pétré (Vendée)

Les examens d'admission auront lieu à Fontenay-le-Comte, le jeudi 16 juillet prochain.

Les candidats doivent être âgés de 13 ans au moins pour être admis en 1re année, et de 12 ans pour être admis en année préparatoire.

L'Etat, les Départements et certaines Villes accordent des bourses ou des subventions aux candidats dont les familles n'ont pas les ressources suffisantes pour les entretenir à l'Ecole.

Des bourses spéciales sont accordées aux Pupilles de la Nation.

Les candidats non boursiers peuvent être admis sans examen dans la limite des places disponibles, lorsqu'ils ont le certificat d'études primaires ou un diplôme équivalent.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Directeur de l'Ecole, à Pétré, par Sainte-Gemme-la-Plaine (Vendée).

Machines Agricoles

Moulins

Nouveau moulin au moteur, simple, très robuste, bâti sur pieds acier. Coussinets régulés à très grande portée, permettant de tourner de 500 à 1.000 tours à la minute. Graissage par réservoirs à huile, à l'abri des poussières. Meules plates reversibles en acier, montées à rotule. Ressorts de sécurité, débit considérable.

Type	Débit approximatif Concassage	Mouture	Prix Sur socle	Sur pieds
C.L.A.	200 à 400	50 à 200	630f.	790f.
C.L.B.	350 à 600	100 à 360	920f.	1090f.

Prix départ usine. **Remise importante à nos adhérents.**

MOULINS GROS MODÈLES avec meules en composition **émeri-silex**, à longue durée, pouvant moudre à n'importe quel degré de finesse toutes graines et tous produits divers. Le réglage s'opère une fois pour toutes. Un levier **à excentrique** supprime instantanément le contact des meules, sans modifier le réglage, d'où une supériorité énorme sur les autres systèmes. Roulements doux, à l'abri des poussières ; graissage par « Stauffer » ; fonctionnement silencieux.

N° 1	débit 100 à 150 kgrs...		1.170 fr.
N° 2	— 200 à 300	— ...	1.400 »
N° 3	— 300 à 600	— ...	2.000 »
N° 4	— 600 à 900	— ...	3.050 »

Ces prix s'entendent sur bâti et pieds fonte. Ces moulins, sur socle, réduction de 100 francs.

Prix départ usine. Remise intéressante à nos adhérents.

Hangars Agricoles Tout Acier

NOUVEAUX MODÈLES
1936
Modèle déposé
Reproduction interdite

Consultez-nous au Syndicat

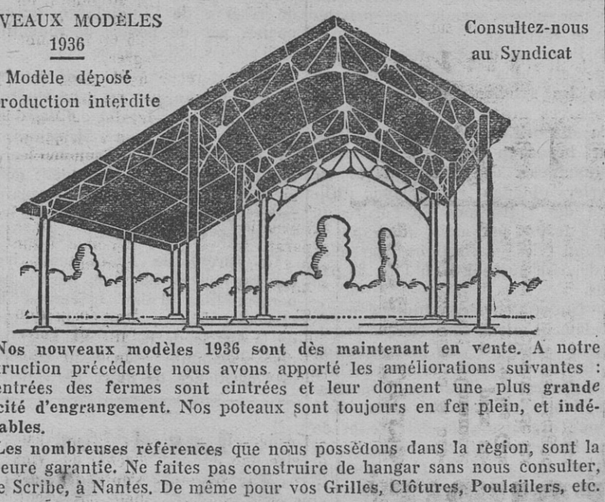

Nos nouveaux modèles 1936 sont dès maintenant en vente. A notre construction précédente nous avons apporté les améliorations suivantes : les entrées des fermes sont cintrées et leur donnent une plus grande **capacité d'engrangement.** Nos poteaux sont toujours en fer plein, et **indéformables.**

Les nombreuses références que nous possédons dans la région, sont la meilleure garantie. Ne faites pas construire de hangar sans nous consulter, 2, rue Scribe, à Nantes. De même pour vos Grilles, Clôtures, Poulaillers, etc.

Clapiers pratiques

Clapier pratique, solide et économique ; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8.

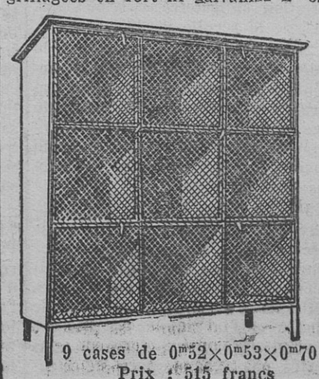

9 cases de 0m52×0m53×0m70
Prix : 515 francs

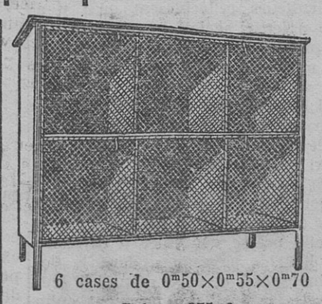

6 cases de 0m50×0m55×0m70
Prix : 375 francs

Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.

Tous ces prix s'entendent *rendus franco, gare* de nos adhérents, et *remise* syndicale.

Tonnes à Purin

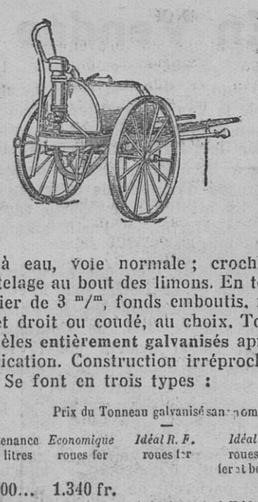

ou à eau, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 m/m, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Tous modèles **entièrement galvanisés** après fabrication. Construction irréprochable. Se font en trois types :

Prix du Tonneau galvanisé sans pompe

Contenance en litres	*Economique* roues fer	*Idéal R. F.* roues fer	*Idéal* roues fer et bois
400...	1.340 fr.		
500...	1.355 »	1.605 fr.	1.740 fr.
600...	1.430 »	1.655 »	1.790 »
700...	1.595 »	1.875 »	2.005 »
800...	1.640 »	1.915 »	2.050 »
1.000...	1.710 »		

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 690 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 445 fr. en supplément.

Remise à nos adhérents. Port remboursé sur facture.

Autre modèle sur demande.

Biberons à Veaux

En fer-blanc étamé, robustes, faciles à nettoyer.

Modèle Vendée.....	9 25
Modèle Loire-Inférieure.....	14 25
Tétines spéciales caoutchouc.	2 »

Prix nets pour syndiqués, marchandise à Nantes.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 14 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, *modèle fixe* :

Hauteur	2m80...	200 fr.
—	3m30...	220 fr.
—	3m80...	240 fr.
—	4m80...	280 fr.
—	5m80...	300 fr.

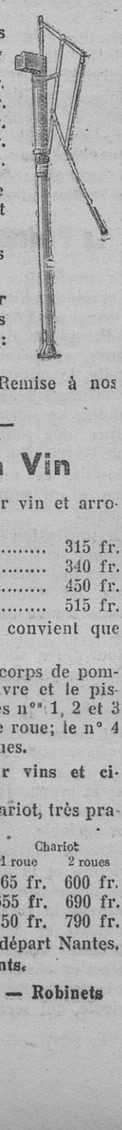

Modèles extensibles de 305 à 440 fr., suivant hauteurs.

Support fixe pour ces pompes : 95 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 565 fr.

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents.

Pompes à Vin

Modèles à bras, pour vin et arrosage.

N° 1	débit 2.500 litres.....		315 fr.
N° 2	— 3.000	—	340 fr.
N° 3	— 5.000	—	450 fr.
N° 4	— 7.000	—	515 fr.

La pompe n° 1 ne convient que pour l'arrosage.

A partir du n° 3 les corps de pompes sont chemisés cuivre et le piston monté à guides. Les n°s 1, 2 et 3 sont sur brouette à une roue; le n° 4 sur chariot à deux roues.

Pompe spéciale pour vins et cidres :

Modèle à bras sur chariot, très pratique.

		Chariot 1 roue	2 roues
N° 2	débit 5.000 lit.	565 fr.	600 fr.
N° 3	— 7.000 —	655 fr.	690 fr.
N° 4	— 9.000 —	750 fr.	790 fr.

Ces prix s'entendent départ Nantes. **Remise à nos adhérents.**

Tuyaux — Raccords — Robinets

SITUATION D'AVENIR

L'emploi de SECRÉTAIRE est mieux rémunéré et plus stable que celui de sténo-dactylographe. Demandez le programme des **COURS PRATIQUES DE SECRÉTARIAT COMMERCIAL ET DE SECRÉTARIAT MÉDICAL, PIGIER, 6,** rue Crébillon, à NANTES. Prix modérés. Cours oraux et par correspondance

Liens de Gerbes

Liens de gerbe Sisal câblés, trois fils, qualité extra, longueur 1m40 garantie avec boucle et bout rouge.

99 fr. 75 le mille

Prix net, départ Nantes, jusqu'à épuisement. Nous transmettre les ordres dès maintenant au Syndicat.

Sel dénaturé pour fourrages

28 francs les 100 kilos, logés en sacs neufs de 50 kilos, départ Batz et Le Pouliguen.

Nous consulter pour quantités supérieures à 2.000 kilos.

BOUILLIE MACCLESFIELD
15% de Cuivre pur
GARRIGUE & CHALLOU, Agents Généraux - Bordeaux

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 8 Juin 1936

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra
Bœufs.....	2.859	2.739	6 80	5 80	4 70	7 50	4 08	3 20	2 35	4 65
Vaches.....	1.837	1.705	6 60	5 50	4 50	8 20	3 95	3 02	2 25	5 25
Taureaux..	490	480	5 50	5 00	4 50	5 90	3 30	2 75	2 25	3 65
Veaux.....	1.976	1.850	10 60	9 30	8 50	11 50	6 35	5 30	4 67	6 90
Moutons....	9.435	9.100	13 70	9 60	7 50	14 30	6 85	4 50	3 30	7 15
Porcs.....	1.357	1.357	8 42	8 00	6 28	8 80	5 90	5 60	4 40	6 20

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.186. — Maine-et-Loire, 720; Sarthe, 239; Mayenne, 340; Loire-Inférieure, 225; Indre-et-Loire, 90; Deux-Sèvres, 160; Vienne, 70; Vendée, 465.

VEAUX : 1.976. — Maine-et-Loire, 125; Sarthe, 410; Mayenne, 30; Indre-et-Loire, 60; Deux-Sèvres, 25; Vienne, 25; Vendée, 20.

MOUTONS : 9.425. — Maine-et-Loire, 80; Sarthe, 75; Mayenne, 100; Loire-Inférieure, 75; Vienne, 200; Vendée, 154; Afrique, 1.681; étrangers, 180.

PORCS : 1.357. — Maine-et-Loire, 125; Sarthe, 70; Loire-Inférieure, 85; Indre-et-Loire, 15; Deux-Sèvres, 70; Vendée, 43.

Le Ver blanc

Le ver blanc, plus vulgairement appelé « turc » ou « ture », est tout simplement la larve du hanneton commun. C'est un grand ravageur des cultures. Il est la terreur des jardiniers, des maraichers et des pépiniéristes.

Avant d'envisager les moyens de s'en préserver, il semble nécessaire de connaître le genre d'existence de cet ennemi.

DEVELOPPEMENT ET MULTIPLICATION DU HANNETON

C'est vers le commencement de mai que les hannetons apparaissent. Ils sortent de terre presque tous en même temps, de préférence au déclin du jour, alors que les heures les plus chaudes sont passées.

Ils se jettent en masse sur les jeunes feuilles et surtout sur les arbres à noyaux, pruniers et cerisiers. Les femelles fécondées sont extrêmement prolifiques. Elles s'enfoncent sous terre pour y déposer environ quatre-vingt-dix œufs en trois ou quatre pontes.

A ce sujet, M. Decoppet, naturaliste suisse, dit qu'en admettant une ponte moyenne de cinquante œufs et en écartant toute influence néfaste, une seule femelle pourrait être la souche, après quatre générations, de 390.625 autres qui, elles-mêmes, pourraient produire 9.531.250 vers blancs.

Les femelles recherchent de préférence, pour y déposer leurs œufs, les sols meubles et secs et surtout un lieu capable de fournir à leurs larves une nourriture abondante. Ce sont les conditions que présentent habituellement les jardins et les pépinières à terrain bien ameubli et fumé.

Quelques semaines après la ponte, les jeunes vers blancs éclosent des œufs. Ils se tiennent d'abord à dix ou vingt centimètres de profondeur et ne s'attaquent qu'aux racines les plus tendres.

Dès les premiers froids, ils s'enfoncent plus profondément, s'engourdissent et restent à l'état endormi jusqu'au mois de mars. Au printemps suivant, ils remontent dans les couches superficielles du sol. D'une voracité extraordinaire, ils s'attaquent aux racines et continuent leurs dégâts pendant l'été.

A l'automne, ils s'enfoncent en terre encore plus profondément qu'à la descente de première année. Ils se transforment en nymphes en préparant des petites cavités ou cellules creusées dans les mottes de terre où ils s'enferment et restent à l'état latent.

De la nymphe sort l'insecte parfait, le hanneton, qui sortira au printemps suivant pour s'envoler sur les arbres, s'accoupler et permettre aux femelles de reproduire.

Le ver blanc vit trois ans dans le sol. Parfois, le cycle évolutif comprend quatre années. C'est le cas dans les régions froides.

PROCÉDÉS DE DESTRUCTION DES VERS BLANCS

Le plus simple consiste à les détruire au fur et à mesure qu'ils sont ramenés à la surface du sol par le labour ou autres façons culturales. Ce ramassage est facile à réaliser dans les jardins et les pépinières. D'ailleurs, dans certaines pépinières de l'Orléanais, les ouvriers sont encouragés par des primes spéciales qu'ils reçoivent proportionnées au nombre de vers qu'ils recueillent.

Pendant la période de végétation, pour protéger les cultures, on peut repiquer de place en place des plantes préférées des larves. Les laitues conviennent parfaitement. Dès que les racines sont atteintes, le pied se fane, il suffit de l'arracher, de retirer le ravageur et de l'écraser.

Enfin, comme méthode générale de lutte, il reste l'emploi du sulfure de carbone dont les vapeurs toxiques et plus lourdes que l'air pénètrent dans le sol et asphyxient les larves. Le sulfure de carbone est injecté, soit en faisant des trous avec un bâton, soit à l'aide d'un pal injecteur, à la dose de 20 grammes par mètre carré, répartis en quatre trous. Rappelons que ce produit est inflammable et qu'il doit être manié avec la plus grande précaution et à l'abri de toute flamme.

Il peut être remplacé par le sulfuro-carbonate de potasse en dissolution dans l'eau à raison de 300 grammes par hectolitre. Cette solution est répartie et distribuée par arrosages.

DESTRUCTION DES PONTES

Les femelles des hannetons déposent leurs œufs sur le sol. On a parfois conseillé et recommandé de laisser dans les cultures des bandes de terrain ameubli et bien fumé où les femelles pondront de préférence ; ceci est une complication dans les cultures et d'une efficacité douteuse. On a surtout essayé d'épandre sur le sol des substances à odeur forte telles que : le purin dans les prairies, la naphtaline dans les jardins et les pépinières, dans le but d'éloigner les femelles. Il a été conseillé d'épandre 3 kg. de naphtaline à l'are ou encore de la sciure de bois imbibée de pétrole. Tous ces procédés ne présentent pas une garantie absolue, la naphtaline est d'un emploi coûteux.

LE HANNETON A DES ENNEMIS ET MALADIES QUI PEUVENT FACILITER SA DESTRUCTION

L'insecte adulte a des ennemis redoutables qu'il est nécessaire de connaître : le hérisson, la chauve-souris, la musaraigne en dévorent une quantité énorme. Les oiseaux sont aussi des auxiliaires précieux : les mésanges, les pinsons, les moineaux, les merles et aussi les corbeaux consomment une grande quantité de hannetons ou de larves.

Aux Etats-Unis, on a trouvé des vers blancs dans 78 espèces d'oiseaux. On cite également aux Etats-Unis ce cas curieux : 100 porcs et 8 truies placés dans un clos de 4 hectares gravement infesté de vers blancs, en avaient détruit 80 % au bout de vingt jours. Après vingt-sept jours, il ne restait plus, dans cette parcelle, que 10 % des vers primitifs.

Parfois, au cours du bêchage, on trouve dans la terre de petites masses blanches de la grosseur du pouce présentant de petits filaments cotonneux. Il s'agit de vers blancs momifiés et tués par des moisissures ou champignons. Ce fait a été observé par les naturalistes qui ont étudié et cherché les moyens de provoquer le développement de ce champignon créant la maladie.

Ces précieuses moisissures sont connues sous le nom d'Isaria densa et botrytis tenella. De grandes espérances avaient été fondées sur ces maladies, mais les moyens de propagation n'ont pas toujours donné la satisfaction attendue.

P. RENARD,
Professeur d'agriculture,
Adjoint à la Direction des Services Agricoles du Loir-et-Cher.

Produits pour la Vigne

(VOIR NOTRE DERNIER BULLETIN)

Seaux à traire

Modèle évasé, qualité XX

Taille 26, prix..... 7 25
— 28, — 8 75
— 30, — 9 50

En XXX un franc de majoration pour chaque taille. Prix nets pour nos adhérents. Marchandise à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe, à Nantes. Livraison franco par commande de six seaux minimum.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots.
En vente au Syndicat.

Accord Franco-Américain sur les importations de légumes frais

Accords précis intervenus pour les importations de légumes frais :

1° Le contingentement de base, pour 1936-1937 est fixé à 145.000 quintaux.

2° La répartition de ce contingent par catégories de produits se fera, pour la campagne 1936-1937, à raison de : tomates, 65 % ; haricots verts, 10 % ; divers, 25 %.

3° La date prévue cette année pour le début de la période d'harmonisation, en ce qui concerne la catégorie tomates est fixée au 20 mai 1936. La date de clôture de cette période d'harmonisation en ce qui concerne les tomates est fixée au 31 mai 1936.

4° Pour la période d'harmonisation, le nombre journalier total de colis de tomates à enyoyer par l'Algérie et le Maroc est de 40.000 colis.

L'Algérie doit, sur ce total, expédier librement en fonction de ses possibilités.

Le Maroc assure chaque jour l'expédition du complément nécessaire pour porter à 40.000 colis le chiffre des expéditions faites la veille pour l'Algérie.

5° Après cette date limite, le Maroc pourra éventuellement prolonger ses expéditions entre le 1er juin et le 6 juin 1936, si l'Algérie ne peut suffire à assurer des expéditions journalières de 30.000 colis. Le Maroc pourrait, en ce cas, assurer chaque jour les expéditions nécessaires pour compléter à 30.000 colis les envois faits la veille par l'Agérie. Ces expéditions se feront par trois bateaux partant du Maroc le 2 juin sur Bordeaux, le 3 juin sur Dunkerque et le 6 juin sur Marseille.

6° Contingent supplémentaire : Le contingent supplémentaire en franchise sur lequel seront prélevées les exportations à faire avant le 20 mai 1936 est fixé à 40.000 quintaux, dont 30.000 quintaux réservés pour les tomates. Les quantités non utilisées avant le 20 mai devront être comprises dans celles à employer ultérieurement, sous le régime d'harmonisation et qui, elles aussi, se feront sous le régime de la franchise.

7° Le colis doit s'entendre pour un poids net de 10 kilos de marchandises.

8° Les 10.000 quintaux de légumes frais autres attribués au titre de contingent supplémentaire en franchise, pour la campagne 1935-1936, sont utilisables jusqu'au 31 mai 1936.

Pommes de terre. — Les diverses délégations sont d'accord pour que le décret à prendre en 1936 comporte officiellement le maintien, à titre provisoire, de la situation de 1935, à 45.000 quintaux en franchise, plus 15.000 quintaux en franchise à allouer en supplément s'il y a achat d'un tonnage égal de pommes de terre françaises.

Toutes les délégations, sauf celle du Maroc qui s'abstient, s'en rapportant à la décision du Gouvernement français, estiment que ces quantités ne peuvent être augmentées par des exportations hors contingent au tarif minimum.

Il est entendu formellement entre les délégations que cette situation provisoire doit laisser place, aussitôt que possible, à un régime nouveau, basé sur l'égalité des échanges de pommes de terre entre la Métropole et le Maroc, dans la limite de 60.000 quintaux par an.

FRANCE

Nos importations en provenance des seuls pays étrangers se sont élevées, pendant les quatre premiers mois de 1936, à 5.958 millions 1/2, et celles en provenance des colonies et pays de protectorat à 2.196 millions en nombre rond, contre respectivement 5.399 et 1.708 millions durant la même période de 1935.

Nos ventes aux pays étrangers ont atteint, pendant la période janvier-avril 1936, 3.250 millions 1/2 et nos exportations à destination des colonies 1.620 millions 1/2 contre 3.796 millions et 1.602 millions respectivement l'an dernier.

Dans un commerce extérieur total de 13.025 millions 1/2, les colonies et protectorats français interviennent donc, dans les résultats des quatre premiers mois de 1936, pour 3.816 millions 1/2, soit pour près de 30 %.

Quant à la balance commerciale visible, le déficit en a été, durant la période janvier-avril 1936, de 2.708 millions pour nos échanges avec l'étranger, et de 575 millions seulement pour le commerce avec les colonies.

POLITIQUE DOUANIÈRE COLONIALE

Le § 20 au plan de paix français, présenté par la France à la S. D. N. en avril 1936, et qui est le suivant : « La double nécessité d'un réservoir commun de matières premières et d'un territoire d'expansion pour le surplus de la production européenne doit conduire à la révision de certains statuts coloniaux, non dans le domaine de la souveraineté politique, mais au point de vue de l'égalité des droits économiques et de la coopération du crédit entre les Etats européens qui s'étant assurés la sécurité et l'assistance mutuelle devront de ce fait être considérés comme des associés et non des rivaux » fait l'objet de commentaires variés.

Citons en particulier celui de la Chambre de Commerce de Lille, qui est particulièrement intéressée à cette question, étant donné le débouché que trouvent dans nos territoires d'outre-mer les cotonnades de ses filatures.

« Que le gouvernement français, éclairé par les conséquences extrêmement graves du § 20 au plan de paix qu'il a présenté à la S. D. N., renonce complètement à la conception, néfaste pour l'économie nationale, d'un régime d'égalité économique entre les pays européens dans les colonies françaises.

» Qu'il s'efforce, au contraire, de maintenir et de développer les relations commerciales entre la métropole et ses colonies par un système préférentiel adéquat ;

» Et que soient hâtées les négociations entreprises pour obtenir la suppression des entraves résultant de l'acte d'Algésiras, relatif au Maroc pour notre commerce de l'acte d'Algésiras, relatif au Maroc. »

FRANCE-ETATS-UNIS

Signature d'un accord commercial. — Le 6 mai a été signé à Washington un accord commercial entre la France et les Etats-Unis. Ses dispositions ont été publiées par le « Journal officiel » du 13 mai 1936.

Signalons d'ores et déjà que l'application de ce traité se heurte à des difficultés imprévues. En effet, le Sénat de Washington a voté le 19 mai 1936 un projet de loi portant réglementation du commerce des vins et spiritueux entre les différents Etats des Etats-Unis.

Le projet contient de nouvelles dispositions qui amèneront une réduction de 50 % des impôts fédéraux, afin de permettre aux vins américains de faire face à la concurrence des vins français.

Le projet permettrait aux fabricants de vins de se servir des noms de vins étrangers si le nom de la région américaine où le vin a été produit est également porté sur les étiquettes.

Depuis cette date l'ambassadeur de France a attiré l'attention du département d'Etat sur les inconvénients de ce projet de loi. Il a souligné que ce projet est susceptible de porter une atteinte aux producteurs de vins étrangers au moment où l'opinion française est favorablement impressionnée par la signature du traité de commerce franco-américain. Le projet voté par le Sénat est actuellement examiné par la Commission de la Chambre des représentants, qui doit le voter à son tour pour qu'il ait force de loi.

POUR VOS SOINS DENTAIRES
Pas de discours. Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES d'HIDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, **Nantes**
A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 15 juin. — Pornic, Saint-Aignan-Grandlieu, Varades, Vieillevigne.

Mardi 16. — Legé.

Mercredi 17. — Montbert (Genestion), Vigneux.

Jeudi 18. — Ancenis, La Chapelle-Heulin, Héric.

Vendredi 19. — Nort-sur-Erdre.

VITESSE

SOYEZ "DANS LE TRAIN"

Avez-vous lu la brochure : "Comment voyager à prix réduit" éditée par les Gds Réseaux de chemins de fer français ? Elle vous enseignera l'art de ne jamais payer plus que vous ne devez ; les moyens de réaliser une sérieuse économie, grâce aux tarifs nouveaux. Demandez-la dans toutes les gares, agences de renseignements et Bureaux de voyage.

RENEZ LE TRAIN

SÉCURITÉ

CONFORT

Destruction des Taupes

Fusées spéciales, très efficaces pour la destruction des taupes. La boîte, 12 francs. Transmettre les commandes au Syndicat.

PLANTATIONS { Betteraves / Choux

AVEC

ENGRAIS SALMON

La Nouvelle PRIMOSÉÏNE n° 2 1936

Rapide
Durable
Inimitable

Agence de NANTES :
PERSYN & BOUCAUD
28, Rue du Gué-Robert
Téléphone 114-86

REVUE VINICOLE

La hausse des cours des vins se poursuit et s'accentue. Les conditions climatériques contribuent certainement à cette hausse. Celle-ci se serait-elle produite si l'on n'avait rien fait pour assainir le marché ? La hausse aurait-elle l'importance actuelle si l'on avait laissé sur le marché un excédent de 15 à 20 millions d'hectolitres à reporter sur la prochaine campagne ? Evidemment non.

Dans une lettre adressée au Congrès de la Fédération méridionale du commerce des vins, M. Barthe a annoncé que le cours de 10 francs le degré-hecto à la propriété serait rapidement atteint. En attendant, on cotait à Béziers, à la fin de la semaine dernière, 9 fr. 25 en moyenne pour les vins de 9 degrés.

On a parlé récemment, dans certains milieux, de la création d'un office national du vin. Par ailleurs, la « Revue des Boissons » demande quelle serait l'attitude du commerce, et elle ajoute :

« Il ne faut pas se leurrer. La transformation économique du pays paraît se faire au bénéfice futur des producteurs de matières premières. »

Si seulement la transformation dont il s'agit peut se faire au bénéfice des vignerons, on peut dire que cela ne sera que justice !

***

Un décret, en date du 27 mai 1936, précise que les prix d'achat des vins livrés à l'intendance s'entendent des vins pris dans les chais des récoltants. Les frais de logement et de transport du chai à la gare expéditrice, ainsi que le coût des assurances, titres de mouvement, remplissage des wagons réservoirs sont supportés par l'Administration, d'après le barème suivant :

1 fr. 60 par hecto, pour une distance du chai à la gare de 0 à 3 kilomètres.

2 francs par hecto, de 3 à 5 kilomètres, et 2 fr. 50 au-dessus de 5 kilomètres.

Les frais de transport, par chemin de fer, à plein et à vide, sont à la charge de l'Administration.

***

Une circulaire du 27 mai, n° 2091, reporte au 30 juin, au lieu du 31 mai, le délai-limite accordé aux viticulteurs assujettis à la distillation obligatoire. La circulaire précise que cette tolérance doit profiter aux prestataires qui auront donné des preuves de bonne volonté, notamment à ceux qui « ont demandé à remplacer » leur prestation d'alcool par une » livraison de vin à l'Intendance. »

Par arrêté du 22 mai, des experts ont été désignés pour délivrer les certificats d'analyse ou de pureté des vins et spiritueux, destinés à l'exportation dans tous les cas où des conventions spéciales n'ont pas désigné des experts ayant seuls qualité pour la délivrance desdits certificats. Ces experts sont, pour notre région :

M. Andouard, à Nantes ; M. Bodroux, à Poitiers ; M. Depardon, à Blois ; M. Hamy, à Châteauroux ; M. Moreau et M. Vinet, à Angers.

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kgr., en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

Par tambours de 25 ou 50 kilos franco..... 4 30 le kilo
Par fût de 100 kil. franco 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaselinée et Valvoïl. Nous consulter.

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue *franco toutes gares*. Les tonnelets de 30 et 50 litres sont facturés 25 et 50 francs et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 180 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

	Par 180 k.	100 k.	30 l.
Pour Machines Agricoles :			
Demi-fluide	3 »	3 20	4 10
Epaisse	3 20	3 40	4 30
Pr cylindre vapeur	3 80	4 »	4 90
Pour Mouvements.	3 »	3 20	4 10
Pr Transmissions..	2 90	3 10	4 »
Pr Moteur Electr.	4 »	4 20	5 10
Pour Ecrémeuses :			
H. de vaselne jaune	3 »	3 20	4 10
Blanche pure.....	4 60	4 80	5 70
Pour Moteurs et Autos :			
Très fluide (Ford)	3 70	3 90	4 80
Fluide, ½ fluide...	4 »	4 20	5 10
½ épaisse.....	4 20	4 40	5 30
Epaisse	4 50	4 70	5 60
Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses	4 »	4 20	5 10
Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. Fluide, demi-fluide ou demi-épaisse	7 »	7 20	8 10
Huile de ricin pure	8 »	8 20	9 10
Huile pour Moteur Diésel.....	5 60	5 80	6 70

Par tonnelets de 50 litres, nous consulter.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

99. — A vendre, environ 10.000 kilos de FOIN bonne qualité. S'adresser M. du Rusquec, Ligné (L.-I.).

102. — MAISON 8 pièces à louer et autres logements, pouvant loger plusieurs familles et PETITE FERME à louer de 3 à 4 hectares, à huit kilomètres de Nantes. Libre de suite.

A vendre, lots assez important de MUSCADET, garanti naturel, excellente qualité. Vin d'origine « Sèvre et Maine ». Récoltes 1934-1935. S'adresser au Syndicat.

105. — A louer à mi-fruits UNE TRES BELLE FERME de 32 hectares pouvant être réduite à 20 hectares environ, pour la Saint Michel prochaine (1936). Située à six kilomètres de Redon. S'adresser au Syndicat.

107. — A affermer pour le 27 avril 1937, UNE METAIRIE de 28 hectares environ. S'adresser à M. Bodet Pierre, expert-géomètre, à La Boissière-du-Doré (L.-I.).

109. — Lors du bon vieux temps, le vin avait tout loisir de s'acidifier dans le tonnelet couvert de cercles vermoulus que les grands-parents avaient placé au grenier.

Aujourd'hui, par une méthode naturelle plus pratique et hygiénique, chaque ménage peut faire son vinaigre avec « Le Vinaigrier Familial » qui ne se vend que chez le fabricant. Prix avec accessoires : 48 francs. A. Piffeteau, à Saint-Lumine-de-Clisson (L.-I.). Médaille d'or, Concours Lépine.

110. — A vendre, prix intéressnt, DISTRIBUTEUR ENGRAIS, très bon état, visible Nantes. M. F. Bédel, 18, rue de Coutances, Nantes.

111. — A vendre BEAUX PLANTS de choux fourragers, betteraves, rutabaga, ainsi que tout autre petit plant potager. S'adresser à M. Jean Bourcier, jardinier, Nort-sur-Erdre (L.-I.).

112. — A vendre 10.000 francs, cause double emploi, RENAULT VIVASTELLA LUXE 1933, ayant coûté 42.000, état neuf, Pillorget, 6, rue de Bréa, Nantes.

DEMANDES

190. — On cherche à acheter PETITE PROPRIÉTÉ de rapport, en Loire-Inférieure, terres et habitation. Faire offres au Syndicat, qui transmettra.

— Coquin ! gronda le père en étendant le poing vers l'enfant. Tu n'avais qu'à obéir... tu n'avais que cela à faire, entends-tu, scélérat ?

Et il s'avança vers Miklos, la main levée.

Mais Myrtô se plaça résolument devant le petit garçon.

— Non, je ne veux pas que vous le frappiez ! dit-elle en posant sur l'ispan son beau regard sévère. Il ne le mérite pas, ce qui est arrivé est surtout de ma faute... Promettez-moi de ne pas le battre ?

— Ah ! non, par exemple ! Il en aura aujourd'hui, et demain, et plus tard encore !... Heureux encore si ce misérable ne me fait pas encourir la disgrâce de Son Excellence ! Alors, si je perds ma place, que deviendrons-nous, avec nos cinq enfants ?

Devant cet homme irrité, Myrtô ne se découragea pas. Elle discuta, supplia, et sa douce éloquence, ses raisonnements firent peu à peu tomber la colère de l'ispan et de sa femme.

— Je vous promets de ne pas le punir pour cette fois, mademoiselle, dit le père en jetant un regard encore plein de rancune vers le pauvre Miklos tout apeuré. Mais vous me faites faire là une chose... oui, une chose ridicule ! C'est de la faiblesse, tout simplement !

— Certes ! ajouta sa femme. Seulement, c'est curieux, on ne peut pas résister à Votre Grâce. Si elle voulait intercéder pour Miklos près du petit prince ?...

— J'essayerai, en tout cas. Il n'y a en effet que l'enfant qui puisse, peut-être, fléchir le prince Milcza.

Mais en elle-même Myrtô pensait : « Le reverrai-je seulement, pauvre petit Karoly ? »

Elle prit congé des Buhocz et de Miklos qui lui baisait les mains avec une ferveur reconnaissante. D'un pas un peu las, elle reprit le chemin du château... En traversant les jardins, des sons d'orgue, venant de l'appartement du prince Milcza, arrivèrent à ses oreilles. C'était une harmonie tourmentée, sombre et magnifique pourtant...

Quel artiste faisait ainsi vibrer l'instrument ? Lui, sans doute... lui, cet être au cœur endurci, à l'âme impitoyable. Parce que cet homme avait souffert — dans son cœur ou dans son orgueil ? — fallait-il qu'il immolât tous ceux qui l'entouraient à son ressentiment farouche ?

Et, l'indignation montant de nouveau en elle, Myrtô secoua résolument la tête en murmurant :

— Non, je ne regrette rien ! Il verra au moins que tous ne courbent pas la tête devant ses injustices.

VIII

Myrtô, le lendemain, prolongea après la messe sa station à la chapelle. Elle avait besoin de prendre, dans la prière, une réserve de force et de confiance, pour l'avenir qui se présentait maintenant si angoissant.

Au moment où elle s'apprêtait à se retirer, elle vit, en tournant la tête, la femme de chambre de la comtesse Gisèle.

— Que voulez-vous, Constance ? murmura-t-elle.

— Madame la comtesse prie la mademoiselle de venir lui parler.

Myrtô s'inclina devant l'autel et gagna le premier étage... Dans sa chambre, la comtesse, encore au lit, causait d'un air animé avec sa fille cadette assise près d'elle.

— Arrivez, petite malheureuse ! s'écria-t-elle à la vue de Myrtô. Qu'est-ce que cette histoire colportée à l'office par Marsa, et suivant laquelle vous auriez adressé des reproches au prince Micza, à propos de Miklos ?...

— C'est la vérité, ma cousine, répondit fermement Myrtô.

— Vous avez osé !... Mais c'est inouï !... E pour un pareil motif ! Etiez-vous folle, voyons ?

— Mais aucunement. J'ai vu là mon devoir, je l'ai accompli... Maintenant, il en sera ce que Dieu voudra, dit Myrtô avec calme.

La comtesse leva les bras au plafond.

— C'est-à-dire que mon fils va m'obliger à ne plus m'occuper de vous, qu'il vous faudra quitter Voraczy !... Franchement, Myrtô, je ne sais comment qualifier votre acte ! Dans votre position, vous deviez, plus que tout autre, faire taire votre amour-propre, votre susceptibilité...

— Il ne s'agit pas de susceptibilité, ma cousine ! Mais il m'était impossible de voir traiter cet enfant avec une telle dureté, un pareil dédain, sans protester pour le défendre !

Irène eut un petit ricanement ironique.

— Quelle amazone vous faites ! Si vous étiez un homme, je vous vois fort bien en chevalier, partant en guerre pour défendre le faible et l'opprimé contre un impitoyable tyran... En la circonstance, celui-ci était représenté par le prince Milcza. Mais c'est vous qui perdez la victoire, intrépide chevalier ! Vous vous êtes, présomptueusement, attaquée à plus fort que vous.

— Je le sais, et je suis prête à en subir les conséquences, répondit froidement Myrtô.

— Oh ! vous êtes vraiment bien avancée ! s'écria la comtesse avec irritation. Et je me trouve responsable vis-à-vis de mon fils, puisque c'est moi qui vous ai amenée ici

Le cœur de Myrtô se serra. N'aurait-on pas cru, vraiment, qu'elle venait de commettre quelque impardonnable faute ?... Les larmes remplissaient ses yeux, et elle sortit un peu précipitamment, ne voulant pas les laisser voir au regard malveillant d'Irène.

— Aurais-je cru que cette enfant me donnerait tant d'ennuis ! gémit la comtesse. Elle semblait si douce, si soumise !

— Oh ! pas tant que cela, maman ! Je l'ai toujours devinée très fière, très énergique pour tout ce qu'elle considère comme un devoir... Et ce mot « devoir » renferme, pour elle, des scrupules parfois exagérés, ou des audaces incroyables — nous en avons la preuve aujourd'hui.

— Enfin, elle me met dans de cruels embarras. Je me demande de quelle façon Arpad va prendre tout cela !

— Ce sera un moment à passer, maman. Arpad comprendra que vous ne pouviez bien connaître le véritable caractère de cette presque étrangère... Et je dois vous avouer que cet incident, fort ennuyeux au premier abord, me paraît excellent pour nous.

— Que veux-tu dire, Irène ?

— N'avez-vous pas pensé, maman, que cette affection croissante de Karoly pour Myrtô était des plus inquiétantes ? L'enfant n'aurait certainement pas voulu se séparer d'elle pendant l'hiver, et, Myrtô ne pouvant demeurer seule ici, le prince nous aurait obligées à y rester avec elle... Un hiver à Voraczy, dans la solitude complète, y pensez-vous, maman !

— C'est vrai, Irène, dit la comtesse avec consternation.

Elle enfonça un instant la tête dans son oreiller et reprit d'un ton hésitant, un peu ému :

— C'est égal, Irène, je suis ennuyée pour cette enfant que m'a recommandée sa mère, et qui est vraiment tout à fait sympathique.

Irène eut un léger mouvement d'épaules.

— Que voulez-vous maman, ce n'est ni votre faute, ni la mienne, mais la sienne uniquement ! Maintenant, le mal est fait, nous n'y pouvons rien, toutes nos demandes réunies ne pèseraient pas un fétu contre la décision du prince Milcza.

— Malheureusement non ! soupira la comtesse.

Pendant ce temps, Myrtô, rentrée dans sa chambre, pleurait silencieusement. La froide ironie d'Irène, l'irritation et les reproches de la comtesse lui avaient nettement montré qu'elle n'avait à attendre de ses parentes ni soutien moral, ni affection véritable.

(*A suivre*).

---

191. — On demande UN OUVRIER célibataire, de 20 à 40 ans, pour gros travaux maraîchers, très sérieux. S'adresser à M. Thomaré-Léger, au Petit-Moulin, Orvault (Loire-Inférieure).

192. — MENAGE jardinier, quatre branches, diplômé, demande place. Très bonnes références. S'adresser au Syndicat.

193. — On demande un JARDINIER et un VALET DE CHAMBRE, célibataires, de 20 à 30 ans. S'adresser à M. l'Econome du Grand Séminaire de Nantes.

194. — On demande pour les environs de Nantes, MENAGE jardinier, femme cuisine. Très sérieuses références. S'adresser au Syndicat.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Paris, le 10 juin.

BLES. — Clôture. — Tendance faible. Disp. Cote officielle. 98.

Courant, 101.75 ; prochain, 106-105.75 ; août, 109.75-110 ; 3 d'août, 112-112.25 ; 3 de septembre, 112.75-113 ; 3 d'octobre, 113.50-113.25 ; 3 de novembre, 114.75 payés.

FARINES, SEIGLES, ORGES et MAIS. — Incotés.

Voici les *Cours officiels* des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 11 juin.

Farine de froment	149
Blé libre nouveau	95
Avoines grises ou noires	86
Avoines bigarrées	82
Sarrasin Bretagne	98
Son bonne fabricat., région.	57

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 5 juin

VEAUX : 532. — Le kilo sur pied : 4 à 5.80. Moyenne, 4.90.

Pour la campagne, à déduire 0.80, donc moyenne, 4.10.

BŒUFS : 16. — Le demi-kilo net : Devant : 1re qualité, 2 à 2.75 ; 2e qual., 1.50 à 2 fr. ; 3e qual., 0.90 à 1.25. — Derrière : 1re qualité, 4 fr. à 5.25 ; 2e qual., 3 à 3.75 ; 3e qual., 2 à 2.75.

MOUTONS : 205. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6.50 à 7 fr. ; 2e qual., 4.75 à 5.75.

AGNEAUX. — Sans tarif.

Fourrages

On cote, suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé :	
pressée	210
bottes	195
Foin pressé	210

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 10 juin.

Artichauts, les 12, 12 fr. — Asperges, la botte, 4 fr. 50. — Carottes, le paquet, 1 fr. 25. — Choux pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Concombres, la pièce, 1 fr. — Cerises, le kilo, 5 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 6 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Haricots verts, le kilo, 10 fr. — Laitues, les 20, 3 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. — Poireaux, la botte, 5 fr. — Petits pois, le kilo, 1 fr. 50. — Radis, les 12, 5 fr. — Tomates, le kilo, 5 fr. — Pommes de terre, le kilo, 1 fr. 40. — Navets, le paquet, 1 fr.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 10 juin.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos départ : Barbentane, Châteaurenard, Cavaillon, 100 ; Saint-Malo, 95 à 100 ; Saint-Pol-de-Léon, 80 à 83 ; Paimpol, 85 à 88.

CAROTTES ET NAVETS. — Sans affaires.

OIGNONS blancs de Cavaillon, 90 fr. départ ; oignons du Maroc, autour de 100 fr. rendus Paris.

LEGUMES SECS

Paris, le 10 juin.

Plus de marchandise française, sauf quelques chevriers qui valent 580 à 600 fr. pour l'extra, 500 fr. pour les bons et de 400 à 420 pour l'ordinaire.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Les 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 9 à 10 ; d'avoine, 8 à 9 ; d'orge ou escourgeon, 7.50 à 8.50. Foin, 16 à 22 ; Luzerne, 22 à 23 ; Trèfle, 14 à 14.50.

Cours des Vins

Muscadet 1934	270 à 300
Muscadet 1935	375 à 425
Gros-Plant	125 à 175
Seibel et Othello	150 à 175
Noah (suivant degré)	100 à 120

Poil angora

Cours actuel : 120 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1re qualité.

Savons

Croix d'Or	240 »
G. H. B.	225 »

Chemins de Fer de l'Etat

FÊTE DES « FLEURS DE LYS » A NANTES

le dimanche 28 juin 1936

Le dimanche 28 juin 1936, des billets spéciaux, réduction de 50 % pour Nantes, seront délivrés au départ de toutes les gares situées dans le département de la Loire-Inftrieure.

Pour les prix des billets et les horaires des trains, renseignez-vous dans les gares intéressées.

***

COURSES DE LA ROCHE-SUR-YON

Les dimanches 28 juin et 27 septembre 1936

Mise en marche d'un train spécial entre la gare de La Roche-sur-Yon et l'Hippodrome et retour, et délivrance de billets à prix réduits.

Horaire du train spécial. — Aller : Gare départ, 13 h. 45 ; Hippodrome, arrivée, 13 h. 53. Retour : Hippodrome, départ 17 h. 30 ; Gare arrivée, 17 h. 38.

Prix des billets aller et retour à prix réduits : 1re classe, 4 fr. ; 2e classe, 3 fr. ; 3e classe, 2 fr.

Prix des billets simples a prix réduits (vendus en gare pour le parcours de La Roche-sur-Yon à l'Hippodrome) : 1re classe, 3 fr. ; 2e classe, 2 fr. ; 3e classe, 1 fr. 50.

Prix des billets simples à prix réduits (vendus à l'Hippodrome pour le parcours Hippodrome à La Roche-sur-Yon) : 1re classe, 3 fr. ; 2e classe, 2 fr. ; 3e classe, 1 fr. 50.

Nota. — Il ne sera accordé aucune réduction à aucun titre et les prix indiqués sont des prix fermes.

Avis important. — Pour le retour des courses, des billets seront vendus à l'Hippodrome par des agents du Réseau.

PASSEZ D'HEUREUX DIMANCHES

dans l'une des localités suivantes en utilisant les

BILLETS DE FIN DE SEMAINE

avec 40 % de réduction que le P.O.-Midi met à votre disposition du 3 avril au 18 octobre au départ de Nantes pour : Oudon — Ancenis — Anetz — Varades — Montrelais — Ingrandes-sur-Loire — Champtocé-sur-Loire.

Validité : du vendredi à midi au dimanche à 24 heures ou du samedi au lundi à 24 heures.

Des validités spéciales sont prévues à l'occasion des fêtes légales.

Tous renseignements complémentaires vous seront donnés dans les gares P.O.-Midi.

Le billet de fin de semaine assure plaisir et santé.

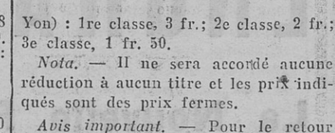

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Bœuf. — 1re catégorie, 6 à 11 fr. ; 2e catégorie, 1.50 à 2 fr. ; 3e catégorie, 0.50 à 2 fr.

Veau. — 1re catégorie, 5.50 à 9 fr. ; 2e catégorie, 4.50 à 5 fr.. ; 3e catégorie, 3 à 4 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 9 à 10 fr. ; 2e catégorie, 7 à 8.50 ; 3e catégorie, 3.50.

Porc. — 4 fr. à 7 fr. 25.

Beurre. — 5 à 6 fr.

Œufs. — La douzaine : 3 à 3.25.

Poulets. — 8 à 9 fr.

Lapins. — 5 francs.

ANCENIS

Poulets, le demi-kilo, 5.50 à 5.75 ; canards, le demi-kilo, 2.50 à 3 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapiis, le demi-kilo, 1.50 à 2 fr. ; œufs, la douz., 2.75 à 3 fr. ; beurre, le demi-kilo, 4.75 à 5 fr. Veaux, le kilo sur pied, 4 à 5 fr. ; porcs, 5 à 5.25 ; porcs de lait, 125 à 130 fr.

CANDÉ, 8 juin.

Blé, 85-90 fr. les 100 kilos ; orge, 80-85 fr. ; avoine, 85-90 fr. Paille, 200-210 fr. les 1.000 kilos. — Poules, 22 à 30 fr. la couple ; poulets, 24 à 30 fr. ; canards, 20 à 30 fr. la couple ; pigeons, 8 à 10 fr. la couple ; lapins, la pièce, 8 à 11 fr. ; oies courantes, 26 à 34 fr. la couple ; œufs, la douzaine, 3.50 ; beurre, la livre, 4.50 à 4.75. — Porcs gras, le kilo, 5.25 à 5.50 ; porcs maigres, 5.25 à 5.50 ; porcillons, 90 à 130 fr.

Bœufs et vaches amenés, 1.100 ; veaux am., 60 ; moutons am., 90 ; chevaux am., 20. — Marché bien approvisionné mais calme.

CHATEAUBRIANT, 10 juin.

Blé, 92 à 93 fr. ; avoine, 93 à 100 fr. ; seigle, 79 à 80 fr. ; orge, 85 à 90 fr. ; sarrasin, 95 à 105 fr. ; farine, 135 à 140 fr. ; son, 55 à 60 fr. ; son de sarrasin, 70 à 71 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 100 à 105 fr. ; paille d'avoine, 90 fr. ; foin nouveau, 75 à 85 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 120 à 125 fr. ; première qualité, 135 à 140 fr., à la culture, droits en sus.

Beurre en gros, le kilo, 8.50 ; beurre au détail, 10 à 10.50 ; œufs, la douz., 3 à 3.50.

La pièce : poulets, 8 à 12 fr. ; poules, 10 à 11 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; lapins, 8 à 12 fr.

CHATEAUBRIANT, 10 juin.

Foire de la Trinité. — Bœufs de travail accouplés, de 3.000 à 3.800 fr., suivant âge ; jeunes non accouplés, deux dents, 1.600 à 1.200 fr. ; en quatre dents, 1.300 à 1.500 fr.

Vaches d'herbage, de 800 à 1.200 fr. ; génisses normandes, avancées de veau, en deux ou quatre dents, 1.600 à 2.000 fr. ; vaches bretonnes amouillantes ou fraîches vêlées, 900 à 1.100 fr.

Chevaux de trait de trois à cinq ans, 3.000 à 3.500 fr. ; les autres, 2.200 à 2.500 fr. ; poulichs de deux ans, 1.800 à 2.000 fr. ; poulains d'un an, 1.100 à 1.400 fr. ; chevaux de boucherie, de 600 à 1.000 fr., suivant poids et qualité.

Pour les porcs gras, le cours a fléchi de quelques sous par livre en raison des expéditions restreintes sur Paris.

BLAIN, 9 juin.

Blé, à la culture, 90 à 91 fr. ; farines, 148 à 150 fr. ; sons, 58 à 60 fr. ; avoines, 85 à 93 fr. ; seigle, 76 à 78 fr. ; orge, 77 à 78 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. — Paille, 108 à 112 fr. les 500 kilos ; foin, 100 à 105 fr. — Beurre de laiterie, 6.50 à 7.50 la livre ; beurre ordinaire, 5.50 à 6.50 ; œufs, 2.50 à 2.75 la douzaine ; lait, 1 fr. le litre. — Poules et poulets, 18 à 35 fr. la couple (4.25 à 4.50 la livre vif) ; canards, 10 à 22 fr. pièce ; oies, 38 à 40 fr. ; pigeons, 7 à 8 fr. la couple ; lapins, 6 à 18 fr. pièce (3.75 à 4 fr. le kilo. — Cidre, 130 à 150 fr. la barrique (droits de circulation en sus) ; au détail, 1 à 1.05 le litre. — Pommes de terre nouvelles, 1.25 à 1.75 le kilo. — Bétail sur pied : bœufs, 2.40 à 3 fr. le kilo ; taureaux, 2.10 à 2.40 ; vaches, 1.50 à 2 fr. ; génisses grasses, 2.80 à 3.20 ; veaux, 4 à 4.50 ; moutons et agneaux, 4.75 à 6 fr. — Porcs gras, 4.90 à 5.10 ; courantins, 180 à 250 fr. pièce ; porcelets de six semaines à trois mois, 90 à 170 fr.

NOZAY, 9 juin.

Blé, 91 à 92 fr. ; avoine, 80 à 81 fr. ; seigle, 79 à 80 fr. ; orge, 75 à 76 fr. ; sarrasin, 90 à 95 fr. ; son, 50 à 60 fr. ; son de sarrasin, 71 à 72 fr.

Les 500 kilos : paille de blé pressée, 102 à 105 fr. ; foin, sans affaires.

Cidre ordinaire, 120 à 130 fr. la barrique.

La couple : poulets jeunes, 18 à 26 fr. ; canards, la couple, 26 à 32 fr. ; pigeons, la couple, 6 à 6.50 ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; environ 3.50 à 4 fr. le kilo vivant).

Beurre, le kilo en gros, 9.50 ; beurre au détail, 10.50 à 11 fr. ; œufs, la douz., 3 fr.

Animaux de boucherie bonne qualité moyenne : génisses lourdes, 2.80 à 3 fr. ; bœufs, 2.50 à 2.90 ; taureaux, 2.10 à 2.30 ; vaches, 1.40 à 1.90 ; veaux, 4.50 à 4.75 ; moutons vieux, 4 à 4.50 ; agneaux 5.75 à 6 fr.

En raison des grèves il n'y a pas eu d'expédition de porcs gras pour Paris, samedi dernier, les marchands n'ont pu prendre livraison des animaux qui leur avaient été vendus.

Porcelets de six à huit semaines, 90 à 110 fr. ; porcelets de deux à trois mois, 120 à 160 fr. ; courantins de trois à quatre mois, 170 à 220 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Blé, 90 à 92 fr. ; avoine, 80 à 85 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; seigle, 85 à 90 fr. ; orge, 85 à 90 fr. Foin, les 500 kilos, 80 à 88 fr. ; paille, 110 à 115 fr. ; poulets, la couple, gros 25 à 30 fr., moyens 20 à 25 fr., petits 15 à 20 fr. ; canards, la pièce, 12 à 15 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 10 fr. ; lapins, la pièce, 9 à 12 fr. ; œufs, la douzaine, 2.75 à 3 fr. ; beurre, le demi-kilo, 4.50 à 5.50. Cidre, la barrique, 140 à 145 fr. Bœufs gras, le kilo, 2.50 à 2.90 ; bœufs de travail, la paire, 2.900 à 3.500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1.75 à 2 fr. ; vaches laitières, 1.500 à 1.800 fr. ; taureaux, le kilo, 2.60 à 3 fr. ; veaux, 3.90 à 4.10 ; veaux de lait, 3.25 à 3.50 ; génisses, 3 à 3.25 ; moutons, 4 à 4.50 ; porcs, 5 à 5.10 ; porcs de lait, 80 à 100 fr.

GUERANDE

Beurre, le demi-kilo, 6 fr. (en raison de la quantité apportée, le prix était descendu à 5.25 en fin de marché) ; œufs, la douzaine, 4 fr. ; poulets, la couple, petits 20 à 25 fr., moyens 26 à 30 fr., gros 31 à 38 fr. ; vieilles poules, la pièce, 15 à 20 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr., moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 35 fr. ; canards, la pièce, 15 à 18 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, la paire, 10 à 12 fr. ; œufs, la douzaine, 3.30 ; beurre, le demi-kilo, 6 fr. Veaux, le kilo, 4.50 à 5.50.

VARADES, 9 juin.

Poulets, la couple, 25 à 35 fr. ; lapins, la pièce, 6 à 8 fr. ; beurre, la livre, 4 à 5 fr. ; œufs, la douzaine, 4 à 4.25.

BOUSSAY, 10 juin.

Animaux gras, au kilo sur pied : bœufs, première qualité 3.30, deuxième 2.80, troisième 2,50 ; taureaux, première 3 fr., deuxième 2.75, troisième 2.50 ; vaches, première 3.50, deuxième 3 fr., troisième 2.50..

Blé, 90 à 92 fr. ; avoine, 84 à 86 fr.

POUANCÉ

Veaux boucherie, 4 à 4.75 le kilo ; moutons, 4.25 à 5.50 ; porcs gras, 5.10 à 5.20 ; porcs maigres, 150 à 200 fr. la pièce ; porcs de lait, 100 à 125 fr. ; bœufs, 2,50 à 3 fr. le kilo ; poulets, 22 à 30 fr. la couple ; canards, 24 à 26 fr. la couple ; lapins, 10 à 12 fr. pièce ; pigeons, 10 à 12 fr. la couple ; œufs, 3 à 3.50 la douzaine ; beurre, 4.25 à 5.25 le demi-kilo. Cidre, 115 à 135 fr. la barrique, droits en sus.

PORNIC

Poulets, la couple, gros 32 à 34 fr., moyens 25 à 28 fr., petits 20 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 9.50 à 10.50 ; lapins, la pièce, 10 à 14 fr. ; œufs, la douzaine, 2.75 à 3.25 ; beurre, le demi-kilo, 4.75.

MACHECOUL

Blé, 98 à 100 fr. ; avoine, 80 à 85 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; seigle, 64 à 68 fr. Foin, les 500 kilos, 80 à 85 fr. ; paille, 70 à 75 fr. Poulets, la couple, gros 45 à 55 fr., moyens 38 à 45 fr., petits 30 à 38 fr. ; canards, la pièce, 14 à 16 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, la pièce, 10 à 14 fr. ; œufs, la douzaine, 2.75 à 3 fr. ; beurre, le demi-kilo, 4.50 à 5 fr. Bœufs gras, le kilo sur pied, 2.60 à 2.80 ; bœufs de travail, la paire, 2.400 à 3.500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1.80 à 2.15 ; vaches laitières, 1.200 à 2.400 fr. ; taureaux, le kilo, 2.30 à 2.50 ; veaux, 4.50 à 5 fr. ; veaux de lait, 3.50 à 350 fr. ; génisses, le kilo, 2.70 à 3 fr. ; moutons, 5.75 à 6 fr. ; porcs, 5.50 à 5.80 ; porcs de lait, 100 à 150 fr.

CLISSON

Blé, 90 fr. ; farine, 145 fr. ; avoine, 95 fr. ; blé noir, 100 fr. ; son, 55 fr. Paille, 115 fr. les 500 kilos. Poulets, la couple, gros 30 à 35 fr., moyens 26 à 29 fr., petits 20 à 25 fr. ; canards, la pièce, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 14 fr. ; œufs, la douzaine, 3.25 à 3.50 ; beurre, le demi-kilo, 5.25 à 5.75 Bœufs gras, le kilo sur pied, 2.50 à 3.50 ; bœufs de travail, la paire, 3.000 à 4.600 fr. ; vaches grasses, le kilo, 2,50 à 3.50 ; vaches laitières, 1.000 à 1.900 fr. ; veaux, le kilo, 4.50 à 5 fr. ; porcs, 5.50 ; porcs de lait, 120 à 160 fr.

BOURGNEUF-EN-RETZ, 6 juin.

Blé, 90 à 92 fr. ; avoines grises et noires, 85 à 88 fr. ; blé noir, 95 à 98 fr. ; farine, 145 à 150 fr. ; son, 50 à 54 fr.

Au mille (environ 500 kilos) : foin, 80 à 85 fr. ; paille de blé, 65 à 70 fr.

Beurre au détail, le kilo, 10 à 11 fr. ; œufs, la douzaine, 3 à 3.50.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

CYCLISTES...

Profitez de l'occasion unique qui vous est offerte, d'acheter ou d'équiper votre bicyclette à des prix incroyables de bon marché.

QUELQUES PRIX :

Bicyclettes hom. route...	dep.	225 »	Bicyclettes (ballon).....	dep.	250 »
— — ...	—	235 »	— enfant.....	—	170 »
— cour. à pneus	—	235 »	Tandem, pièces Wonder,		
— à boy..	—	250 »	chromé, 3 vit. éclair...	—	1150 »

Roue libre, 2 freins, pompe, sacoche garnie, garde-boue, avertisseur, garantie effective sur facture

Cadre brasé, complet....	depuis	85 »
Roues compl., la paire	—	75 »
Eclairage électrique, roulement à b., 3 pièces.	—	35 »
Enveloppe, 1re marque.	—	9 »
Chambre à air, 1re m..	—	3 »
Boyau	—	15 »
Chaîne haute résistance	—	6 50
Guidon	—	10 »
Selle	—	10 »
Moyeu, la paire	—	12 »

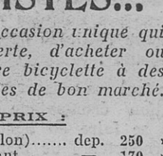

Choix incomparable de Voitures d'Enfants tous modèles à des prix imbattables

Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

Grand Comptor Vélocipédique Nantais

1, Place Bretagne, NANTES - Tél. 125-51

DESTRUCTION SCIENTIFIQUE des TAUPES par le procédé des gaz asphyxiants

LA FUSÉE TOP

Emploi très facile sans l'aide d'aucun appareil - Efficacité absolue

Sans danger pour l'homme et les animaux domestiques

— Le plus économique des destructeurs de Taupes —

En vente : *au Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et dans ses Coopératives*

BÂCHES

Imputrescibles, Vertes, Avec Œillets, Comptètes

4mx2m5	4mx3m	5mx3m	5mx4m	6mx4m
130f.	157f.	194f.	252f.	303f.
8mx4m	6mx5m	7mx5m	8mx5m	8mx6m
391f.	371f.	432f.	490f.	552f.

BON pour un catalogue Plisson qui contient les Echantillons

PARIS, 30, Rue Toulouse-Lautrec (17e) *Téléph. : Marcadet 06.88, 66.45*

DEMANDEZ les conditions de la participation à la LOTERIE NATIONALE !

PLISSON

QUE VOUS SOYEZ ACHETEUR !!... d'une ECREMEUSE d'une MACHINE A COUDRE d'un TANDEM d'une BICYCLETTE

Course - Route Dame ou Enfant

Une seule Marque mais la Meilleure

STELLA

La plus connue — La plus appréciée

Catalogues - Renseignements Liste des Représentants

FONTENEAU, *Fabricant* 21, Chaussée de la Madeleine, NANTES

En vente chez tous les AGENTS de la Marque STELLA

Voulez-vous une situation agréable et lucrative ?

APPRENEZ EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE FRAIS la COIFFURE homme et dame, la coupe, la mise en plis et indéfrisable, le massage facial, la manucure et pédicure, dans nos SALONS et ATELIERS de COIFFURE uniquement spécialisés pour l'ART de la COIFFURE et des SOINS de BEAUTÉ

Les cours sont donnés par professeur diplômée et médaillée de Paris. *bis*, rue Kervégan, NANTES. Tél. 128.47

9 années d'existence à Nantes. Nombreuses références.

j'ai toujours été nourri de RIZ

Déjà me voici gras à souhait : mes maîtres, sans pitié, vont se régaler de ma chair fine et blanche. Le riz fait les bonnes volailles. Utilisez les brisures de riz mélangées au blé, à l'avoine, au maïs, etc., de préférence après les avoir fait cuire ou tremper dans l'eau bouillante.

Ecrire : BUREAU DU RIZ 62, Rue de Richelieu — PARIS

HAVAS

Nouvelle "Rave Géante" à collet vert, améliorée

Cette rave géante peut atteindre le poids de 8 kilos. C'est la plus productive, la plus nourrissante, la plus facile à conserver de toutes les raves et navets fourragers ; elle s'apparente par sa forme et son volume, à la betterave. Sa chair très tendre est recherchée par le bétail ; elle augmente la sécrétion lactée en l'améliorant qualificativement. Les feuilles sont aussi un excellent aliment.

CULTURE. — Semée en temps opportun, la rave géante est d'un rendement très supérieur aux variétés courantes (jusqu'à 60 tonnes à l'hectare).

Culture principale, mai-juin ; culture dérobée, juillet-août-septembre, sur céréales. Semer en ligne ou à la volée, à raison de 3-4 kilos à l'hectare. La rave géante améliorée se développe en terres fumées, fraîches et profondes.

PRIX. — 1 kilo, 31 fr. ; 500 gr., 16 fr. 50 ; 250 gr., 10 fr. Envoi franco contre mandat ou versement à mon compte-courant postal 145-38 NANTES.

MAILLET-MEMETEAU, Graines, LA BOHALLE (Maine-et-Loire).

« ...Pour conclure, nous pouvons dire, sans exagération, que les mouillants à base d'Alcools Terpéniques Sulfonés constituent le progrès le plus important et le plus sûr qui ait été réalisé dans la préparation des bouillies agricoles depuis leur origine. »

A. DESRUE, Ing. agronome

NOVÉMOL

(1936, anti-mousse) BREVETÉ S.G.D.G.

à base d'ALCOOLS TERPÉNIQUES SULFONÉS — mis au point et lancés DEPUIS 5 ANS —

Adhésif parfait Mouillant formidable est maintenant LE MOINS CHER AUSSI

FABRICATION : Anc. Ets AULAGNE & Cie 11bis, Rue Duguesclin et 21-23, Rue Bossuet - LYON

EN VENTE : Syndicats Agricoles, Marchands de Produits Chimiques, etc... et chez le Fabricant

Nombreuses Références Officielles

Chaussures LETOURNAUX

7, Rue Guépin - NANTES - Place Bretagne

DE LA QUALITÉ - DES PRIX - MAISON DE CONFIANCE

Grand Choix de CHAUSSURES Fantaisies et Classiques

Spécialité pour Pieds sensibles, Femme et Homme

Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

LINOLEUM - TAPIS - TOILES CIRÉES

Couvre-Parquet - Rémoléum

Largeur 2 mètres. Le mq. : 9 fr.

Envoi du CATALOGUE sur demande

3 SPÉCIALITÉS AUX

8, Rue de la Paix - NANTES

Téléphone 113.37

Nous nous chargeons de la pose du LINOLEUM et du TAPIS

DEVIS SUR DEMANDE

NANTES — Imprimerie SAINT-CLÉMENT, anciennement DUPAS & Cie, 57, rue Saint-Clément. — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.683-Nantes.